



La formation professionnelle initiale et continue

Un aperçu sur les possibilités de qualification professionnelle en Allemagne
2ème édition révisée et complétée

[gəʊ][vi:] [i:] [ti:]

Funded by



on the basis of a Decision
by the German Bundestag

© GOVET at Federal Institute for Vocational Education and Training (BIBB)

Auteure: Dr. Caroline Baumgarten

En collaboration avec: Dra. Monika Hackel, Maria Zöller, Martin Elsner, Bert Butz, Verena Schneider,
Dr. Michael Dörsam, Dr. Ralf Hermann, Thorsten Schlich

Bonn, Avril 2022

Avant-propos

La présente brochure offre un aperçu sur les types de formation, les niveaux de diplômes et les titres professionnels. Elle dresse un panorama systématique de la formation professionnelle en Allemagne : y sont présentées aussi bien la formation professionnelle initiale que les possibilités de formation professionnelle et continue, les différents diplômes étant répartis selon les niveaux du cadre allemand des certifications.

Rattaché à l'Institut fédéral pour la formation professionnelle (BIBB), GOVET est le service central du gouvernement fédéral pour la coopération internationale en matière de formation professionnelle ; à ce titre, il est le premier point de contact pour les demandes provenant d'Allemagne et de l'étranger sur toutes les questions concernant la formation professionnelle et la collaboration internationale dans ce domaine. Les nombreuses demandes reçues du monde entier témoignent de l'intérêt porté au système allemand de formation professionnelle en alternance. Les autres possibilités de qualification offertes par le système de formation professionnelle allemand, qui sont d'une grande diversité, sont souvent moins connues.

Pour leur plus grande part, les informations de cette brochure ont été rassemblées à partir de publications de l'Institut fédéral pour la formation professionnelle (BIBB), avec le soutien des domaines de travail compétents.

www.govet.international

Sommaire

Avant-propos.....	1
1. Introduction.....	4
1.1. La formation professionnelle initiale et continue en Allemagne et sa diversité.....	4
1.2. Le concept allemand de « profession ».....	5
2. Classifications des professions – Modèles pour la systématisation des activités professionnelles rémunérées	6
3. Les différentes voies de qualification du système de formation allemand.....	7
3.1. Différents cursus de formation.....	7
3.2. Exemples de professions et de cursus de formation aux différents niveaux du CAC.....	8
4. Cursus de formation professionnelle initiale	10
4.1. Formation en alternance.....	10
4.1.1. Professions artisanales.....	11
4.1.2. Professions technico-industrielles et technico-scientifiques.....	11
4.1.3. Professions commerciales.....	12
4.2. Formation en école.....	13
4.2.1. Professions réglementées au niveau fédéral	13
4.2.2. Professions réglementées par les Länder	14
4.3. Cursus de formation de la fonction publique.....	15
4.3.1. Professions et cursus de formation en général	15
4.3.2. Voies de qualification de la fonction publique	15
5. Formation continue professionnelle	16
5.1. La formation continue, une dimension importante du système de formation allemand.....	16
5.2. Types de formation continue professionnelle.....	17
5.3. Formes de la formation continue professionnelle (organisée par l’entreprise ou par la personne).....	18
5.4. Possibilités de formation continue/éventail d’offres.....	19
5.4.1. Formations continues d’adaptation et formations complémentaires au sein du champ professionnel.....	19
5.4.2. Formations de promotion professionnelle	19
5.4.3. Formations de promotion professionnelle au niveau 6 du CAC.....	20
5.4.4. Formations de promotion professionnelle aux niveaux 5 et 7 du CAC	21
5.4.5. Reconversion.....	21
5.4.6. Rattrapage de diplômes scolaires et professionnels	22
5.4.7. Formation continue scientifique à l’université et dans des instituts de recherche	23

5.5. Réglementation et soutien à la formation continue professionnelle par l'État	24
5.5.1. Développement de la formation continue par des (nouvelles) dispositions légales	24
5.5.2. Programmes de soutien par les pouvoirs publics	25
5.5.2.1. Quelles incitations sont mises en place par le gouvernement fédéral et les Länder pour les personnes ?	25
5.5.2.2. Quelles incitations sont mises en place par l'État pour les entreprises et leurs employé·e·s ?	25
5.6. Le marché de la formation continue	26
5.6.1. Diversité des prestataires	26
5.6.2. Agrément : qui est autorisé à proposer des formations professionnelles continues ?	26
5.6.3. Certification et assurance qualité : qu'est-ce qui est certifié ?	27
5.7. Participation à la formation continue en Allemagne (2018-2020)	27
5.7.1. Entreprises	27
5.7.2. État (gouvernement fédéral, Länder, communes)	28
5.7.3. Employé·e·s	28
5.7.4. Demandeur·euse·s d'emploi	28
Annexe	29
Les professions en alternance les plus populaires, par nouveaux contrats de formation	29
La reconnaissance de la qualification professionnelle étrangère	30
Prises de position sur l'amélioration de la perméabilité du système de formation	31
1. Recommandations du groupe d'experts « Perméabilité entre formation professionnelle et académique » (201530) [création par : Confédération des organisations patronales allemandes (BDA), Conférence des recteurs des universités (HRK) et la fédération Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft]	31
2. Plan en 10 points de la Confédération allemande des syndicats (DGB) relatif à la stratégie de formation continue nationale (2019)	31
3. Les objectifs les plus importants de la stratégie de formation continue nationale (2019)	31
4. Recommandations du comité principal du BIBB relatives à la perméabilité entre la formation professionnelle et la formation universitaire du 1 ^{er} septembre 2020	32
Glossaire	34
Bibliographie	36

1. Introduction

1.1. La formation professionnelle initiale et continue en Allemagne et sa diversité

- ▶ Actuellement, en Allemagne, il existe environ 28 000 titres professionnels.
- ▶ On fait la distinction entre : professions réglementées et non réglementées, formations académiques et non académiques, de droit fédéral, de droit régional et non régies par un règlement, en alternance et scolaires, reconnues et non reconnues par l'État. Ces différences seront explicitées dans la suite. Par ailleurs, certains titres ne sont plus actuels, et certains ont des synonymes¹.
- ▶ Dans le langage de la vie courante, les professions sont fréquemment regroupées : on considère par exemple qu'il y a les professions artisanales, les professions industrielles non artisanales, les professions commerciales, les métiers du bois ou du métal, les professions de services, les professions de la santé, de laboratoire et administratives, les métiers artistiques et les professions indépendantes, les professions vertes, et bien d'autres encore. Ces groupes de professions ne sont pas réglementés et se recoupent parfois.
- ▶ Avec l'entrée en vigueur, de la loi modifiée sur la formation professionnelle (BBiG) au 1^{er} janvier 2020, des titres professionnels et des termes entièrement nouveaux sont apparus ou en ont remplacé d'autres. Pour la première fois, des niveaux de formation continue transparents ont été introduits pour les formations professionnelles conférant un niveau de qualification plus élevé, appelée jusqu'ici « formations de promotion professionnelle ». À l'avenir, les diplômes obtenus dans le cadre d'une formation continue peuvent porter les désignations « Spécialiste certifié-e », « Bachelor Professional » ou « Master Professional ». Les diplômes professionnels sont mis en rapport avec les diplômes universitaires, soulignant ainsi l'équivalence entre les formations professionnelles et les formations académiques. La mise en place systématique de niveaux de formation continue et la création de nouveaux titres plus facilement compréhensibles à l'international ont pour but de permettre une plus grande transparence concernant le niveau et la portée des compétences supplémentaires acquises lors des formations continues. On vise ainsi à encourager la mobilité des personnes diplômées et à augmenter l'attractivité de la formation professionnelle.



¹ Aujourd'hui encore, par exemple, les agent-e-s techniques pour les services de messagerie, express et postaux s'appellent des « facteurs » en allemand, les synonymes « Briefträger » et « Postbote ».

1.2 Le concept allemand de « profession »

- ▶ Le principe professionnel allemand repose sur une approche globale : la formation est axée sur une aptitude à fournir des solutions (à des problèmes donnés). Elle doit mener à une capacité d'action professionnelle complète, aussi bien par la transmission de connaissances et d'aptitudes spécialisées que par l'amélioration des compétences personnelles et sociales.
- ▶ On fait la distinction entre formation professionnelle et activité professionnelle rémunérée :
 - La formation professionnelle est un cursus de formation structuré, qui s'appuie sur une norme minimale en vue de la prise en charge responsable d'une tâche, à un niveau de qualification du personnel intermédiaire. Ce cursus suit un règlement de formation prescrit par la loi et est sanctionné par une attestation de qualification reconnue. L'alignement sur une norme de qualification permet de passer plus facilement d'une entreprise à une autre, dans un secteur d'activité donné.
 - L'activité professionnelle rémunérée est définie par des tâches et des activités fixées par l'entreprise. Elle est une condition préalable pour pouvoir toucher un revenu.
- ▶ Le terme de « profession » doit être distingué de celui de « petit boulot », qui est une activité professionnelle simple. Un « petit boulot » désigne une activité rémunérée qui est exercée uniquement de façon temporaire ou qui n'est pas liée à une formation particulière.
- ▶ Les aptitudes et les inclinaisons personnelles revêtent une grande importance lors du choix de la formation professionnelle. Le terme de « profession » [Beruf] vient originairement de la notion religieuse de « vocation » [Berufung] : au Moyen Âge, cette notion désignait la vocation divine de l'être humain ; elle a ensuite été étendue au contexte laïque. Les artisans étaient par exemple appelés à la cour d'un monarque. Aujourd'hui, les universités nomment [berufen] les professeurs.
- ▶ La profession recouvre plusieurs dimensions sociales :
 - Elle permet à chacun de subvenir à ses besoins.
 - Elle représente une activité, et désigne le rôle de la personne qui l'exerce dans une société basée sur la division du travail. Elle a donc une fonction d'intégration et contribue pour une grande part au statut social de la personne concernée.
 - Dans la vie courante, on fait la distinction entre la profession apprise et la profession exercée suite à une réorientation professionnelle complète, par nécessité ou du fait d'un besoin personnel – pour des raisons de santé, par exemple, ou liées au marché du travail. On désigne ainsi souvent un changement complet de carrière professionnelle, lequel peut être effectué sans reconversion. Les compétences acquises durant l'activité professionnelle ou dans la sphère privée peuvent conduire à une activité professionnelle rémunérée qui n'a aucun rapport avec la formation initiale, ou seulement très peu.



2. Classifications des professions – Modèles pour la systématisation des activités professionnelles rémunérées

- ▶ Au niveau international, c'est la Classification internationale type des professions (CITP) qui fait référence. Cette classification a été établie en 2008 par l'Organisation internationale du travail (OIT²).
- ▶ En 2008, l'Institut fédéral pour la formation professionnelle (Tiemann/Schade/Helmrich et al.) a publié une révision du modèle de classification établi par l'Agence fédérale pour l'emploi en 1992, définissant 54 champs professionnels. En 2018, M. Tiemann (BIBB) a publié dans le cadre de la révision un alignement sur la classification en vigueur depuis 2011, qui avait été présentée par l'Agence fédérale pour l'emploi en 2010 (cf. section suivante).
- ▶ Depuis 2011, en Allemagne, il existe une nouvelle « classification des professions », réalisée par l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) et présentant un haut degré de complexité. Elle s'appuie en premier lieu sur l'appartenance à un domaine professionnel (domaines et profils d'activité semblables), classant ensuite les professions en fonction des différents niveaux d'exigences. Par ailleurs, elle sert au relevé statistique et à la structuration des données concernant le marché du travail.
- ▶ Dans le domaine de l'orientation professionnelle, la représentation de l'Agence fédérale pour l'emploi repose sur les champs professionnels ; ceux-ci sont classés à leur tour par branches, contenus du travail, matériaux, produits, domaines de connaissances, secteurs technologiques, etc. Cette description simplifiée doit servir à informer les personnes intéressées par une formation et comprend les 16 champs professionnels ci-dessous :

	Agriculture, nature, environnement		Économie, administration
	Production, fabrication		Transport, logistique
	Bâtiment, architecture, mesures		Services
	Métal, construction mécanique		Santé
	Électrotechnique		Affaires sociales, pédagogie
	TI, informatique		Sciences sociales, sciences humaines
	Sciences de la nature		Art, culture, design
	Technique, secteurs technologiques		Médias

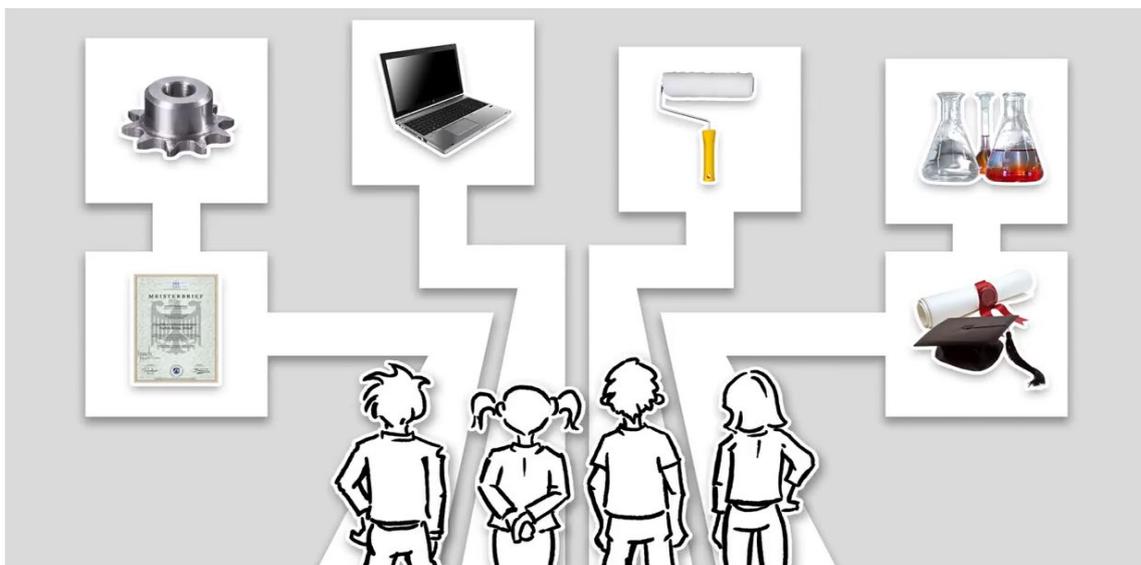
² Pour tous les modèles et sources mentionnés ici et dans le reste du document, cf. la bibliographie en annexe.

3. Les différentes voies de qualification du système de formation allemand

3.1. Différents cursus de formation

Dans la plupart des champs professionnels, il existe des professions relevant de presque tous les cursus :

- ▶ *Formation professionnelle initiale (= CAC 3/4³)*
 - Formation en alternance → artisanale, technico-industrielle ou technico-scientifique, commerciale, entre autres
 - Formation en école → professions de la santé/sociales/d'assistant·e·s, entre autres
- ▶ *Formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé*
 - Spécialiste certifié·e (= CAC 5)
 - Licence professionnelle/Bachelor Professional (également maître artisan·e, technicien·ne, gestionnaire spécialisé·e, entre autres) (= CAC 6/7)
 - Maîtrise professionnelle/Master Professional (également gestionnaire d'entreprise, enseignant·e en formation professionnelle, par exemple) (= CAC 7)
- ▶ *Formation académique (= CAC 6/7/8)*
 - Université de sciences appliquées → Licence (6), Maîtrise (7), parfois aussi : Diplôme (FH) (7)
 - Études en alternance → combinaison d'études à une université de sciences appliquées et d'une formation en alternance
 - Études universitaires → Licence (6), Maîtrise (7), Diplôme (7), Doctorat (8)



³ CAC = Cadre allemand des certifications, cf. Glossaire.

3.2. Exemples de professions et de cursus de formation aux différents niveaux du CAC

Systematisation en fonction du degré de complexité et du type d'activité⁴

- ▶ **CAC 1-2** : Aucune formation – activités simples d'auxiliaires →
 par ex. *saisonnier-ère, aide de cuisine/commis-e de cuisine, commis-e débarrasseur-euse, assistant-e électricien-ne*
- ▶ **CAC 3** : Formation professionnelle en alternance (= en entreprise) (2 ans) →
 par ex. *personnel qualifié du secteur de l'hôtellerie, magasinier-ère spécialisé-e, ouvrier-ère qualifié-e en technique des métaux, ouvrier-ère qualifié-e en second œuvre, vendeur-euse,*
- ▶ **CAC 4** : Formation professionnelle en alternance (= en entreprise) (3-3,5 ans) →
 par ex. *agriculteur-ice, opérateur-riche logistique, mécanicien-ne en génie climatique, cuisinier-ère,*
- ▶ **ou** : Formation professionnelle en école (à plein temps) →
 par ex. *assistant-e en technique agricole, assistant-e en technologie alimentaire, assistant-e en gestion hôtelière, assistant-e technico-commercial-e en services des bâtiments, assistant-e mécatronicien-ne – spécialisation entretien et services*
- ▶ **CAC 5** : Qualification à un niveau supérieur avec spécialisation →
 par ex. *spécialiste certifié-e en informatique, technicien-ne de maintenance, cuisinier-ère en diététique, monteur-euse pour la technique éolienne, conseiller-ère en aménagement d'intérieur IHK*
- ▶ **CAC 6** : Formation de promotion professionnelle artisanale →
 par ex. *licence professionnelle de ... / technicien-ne supérieur-e en agriculture, technicien-ne supérieur-e en électrotechnique, chef-fe cuisinier-ère, gérant-e de restaurant⁵,*
- ▶ **ou** : Formation de promotion professionnelle technique →
 par ex. *licence professionnelle de ... / technicien-ne supérieur-e en technologie agricole, technicien-ne supérieur-e en technologie alimentaire, technicien-ne supérieur-e en systèmes domotiques*
- ▶ **ou** : Formation de promotion professionnelle commerciale →
 par ex. *licence professionnelle de ... / gestionnaire spécialisé-e en comptabilité agricole, gestionnaire spécialisé-e en économie, gestionnaire spécialisé-e dans l'industrie, comptable d'entreprise*
- ▶ **ou** : Études pour obtenir une licence universitaire à une université de sciences appliquées/ université →
 par ex. *licence en sciences agricoles (B. Sc.), licence en sciences ou licence en enseignement de la technologie alimentaire, licence en génie électrotechnique*

⁴ Les professions du même champ professionnel mentionnées ici ne sont pas nécessairement en relations les unes avec les autres. Elles sont indiquées à titre d'exemple pour les différents niveaux de qualification dans le champ professionnel respectif.

⁵ Les futur-e-s diplômé-e-s ont la possibilité d'utiliser les nouvelles désignations seules ou parallèlement aux anciens titres de diplômes, lesquels conservent leur validité.

- ▶ **CAC 7 :** Formation de promotion professionnelle supérieure →
 par ex. *maîtrise professionnelle de ... / gestionnaire d'entreprise technique, gestionnaire d'entreprise commercial-e, enseignant-e en formation professionnelle certifié-e*
- ▶ **ou** Études de maîtrise académique à une université de sciences appliquées ou à une université →
 par ex. *maîtrise en sciences agricoles (M. Sc.), maîtrise en sciences de la technologie alimentaire, Master of Business Administration (MBA), maîtrise en électronique verte*
- ▶ **CAC 8 :** Doctorat auprès d'une université →
 par ex. *docteur-e en sciences agricoles (Dr. agr.), docteur-e en économie (Dr. oec.), docteur-e en sciences de la nutrition (Dr. oec. troph.), ingénieur-e-docteur-e- (Dr. Ing.)*

Cursus de qualification professionnels et académiques (sélection)	Diplômes	Accès à des cursus menant à des qualifications supérieures	
		Cursus professionnel ⁶	Cursus académique ⁶
Formation professionnelle			
Formation en entreprise (système en alternance) et centres de formation professionnelle (enseignement en école à plein temps)	Diplôme dans une formation professionnelle reconnue par l'État	Maître artisan-e, agent-e de maîtrise Gestionnaire spécialisé-e Autres diplômes professionnels	Licence Maîtrise
Formes mixtes de formation/d'éducation générale et professionnelle			
par ex. formations professionnelles en école à temps plein avec baccalauréat	Diplôme dans une formation professionnelle reconnue par l'État et baccalauréat	Maître, agent-e de maîtrise Gestionnaire spécialisé-e Autres diplômes professionnels	Licence Maîtrise
Formation académique			
Université de sciences appliquées (FH)	Licence, maîtrise (doctorat)	Autres diplômes professionnels	Doctorat généralement avec conditions particulières
Université	Licence, maîtrise Doctorat	Autres diplômes professionnels	tous les cursus
Études en alternance (combinaison entre des cours dans une académie professionnelle, une université de sciences appliquées ou une université, avec formation professionnelle initiale ou continue en entreprise)			
<i>a) Avec diplôme professionnel</i>	Diplôme de formation professionnelle initiale ou continue reconnue par l'État et licence ou maîtrise	Maître, agent-e de maîtrise Gestionnaire spécialisé-e Autres diplômes professionnels	Maîtrise
<i>b) Sans diplôme professionnel, mais avec expérience approfondie en entreprise</i>	Licence, maîtrise		Maîtrise

Ce tableau illustre certains cursus choisis de qualifications professionnelles et académiques types, sous une forme simplifiée. Il ne prétend pas à l'exhaustivité.

⁶ Une expérience professionnelle de plusieurs années peut permettre d'accéder aux voies de formation supérieures.

4. Coursus de formation professionnelle initiale

4.1. Formation en alternance

- ▶ Il existe 327 formations professionnelles en alternance (état : 2022).⁷
- ▶ Fondements juridiques : Loi sur la formation professionnelle (BBlG) et Code de l'artisanat (HwO).
- ▶ La formation en alternance est réglementée au niveau fédéral : le cadre de référence de formation est d'abord établi en concertation avec le gouvernement fédéral, les Länder, les employeurs et les employés ; ensuite, ce cadre est adopté par le ministère fédéral compétent – en général, le ministère fédéral de l'Économie.
- ▶ La formation a lieu principalement en entreprise, en moyenne aux deux-tiers du temps, et à un tiers du temps en école professionnelle. Pour cette raison, elle est également appelée « formation en entreprise ».
- ▶ Les cursus d'enseignement pour les écoles professionnelles sont harmonisés avec les cadres de référence de formation pour les entreprises. Toutefois, ils relèvent de la responsabilité des 16 Länder, qui ont la possibilité de définir leurs propres orientations dans les matières d'enseignement général.
- ▶ Les trois grands groupes de professions sont les professions artisanales, les professions technico-industrielles et technico-scientifiques et les professions commerciales. Viennent s'y ajouter par ailleurs les professions agricoles et les professions de services. Certaines professions apparaissent dans plusieurs groupes de professions, ou même dans tous, comme on peut le voir dans la liste des secteurs ci-dessous. Ces recoupements sont la raison pour laquelle le nombre total de formations professionnelles semblent à première vue dépasser 327.
- ▶ Plus des deux tiers des personnes commençant une formation ces dernières années avaient choisi une formation en alternance (cf. Rapport BIBB).



⁷ De nouveaux profils professionnels apparaissent continuellement en raison de la progression constante de l'évolution technique et sociale, tandis que d'autres disparaissent. Par conséquent, le nombre des formations en alternance évolue aussi.

4.1.1. Professions artisanales

Les professions artisanales sont au nombre de 130. Relevant essentiellement de la compétence des chambres de métiers et de l'artisanat, des corporations et des fédérations locales d'artisans, elles sont réparties dans les secteurs suivants :

- Métiers du bois
- Métiers du bâtiment et du second œuvre
- Métiers de l'électrotechnique et du métal
- Métiers du vêtement, du textile et du cuir
- Métiers du verre, du papier, de la céramique et métiers divers
- Métiers de l'industrie chimique et du nettoyage
- Métiers de la santé et des soins du corps
- Métiers de l'industrie alimentaire



Accès : il n'existe aucune restriction formelle. Ce sont les entreprises de formation qui décident du niveau scolaire préalable dont les candidates et candidats doivent faire preuve. Récemment, plus d'un quart des personnes commençant une formation ont choisi une profession artisanale.

4.1.2. Professions technico-industrielles et technico-scientifiques

Environ 250 professions techniques, en partie identiques aux professions artisanales. La formation a lieu dans l'industrie ou dans des grandes entreprises d'autres secteurs et relève principalement de la compétence des chambres de commerce et d'industrie. Font également partie de ce groupe les « professions de laboratoire » du domaine scientifique. Exemples :

- Mécanicien·ne en d'installations
- Technicien·ne de laboratoire en biologie
- Employé en chimie
- Électronicien·ne pour la technique d'exploitation
- Ouvrier·ère qualifié·e en technique des métaux
- Conducteur·rice d'équipements industriels
- Mécatronicien·ne
- Technicien·ne de production
- Contrôleur·se des matériaux



Accès : il n'existe aucune restriction formelle. Ce sont les entreprises de formation qui décident du niveau scolaire préalable dont les candidates et candidats doivent faire preuve. Au cours des dernières années, environ 60 % des personnes commençant une formation avaient choisi une profession dans le secteur industriel et commercial (cf. Rapport BIBB).

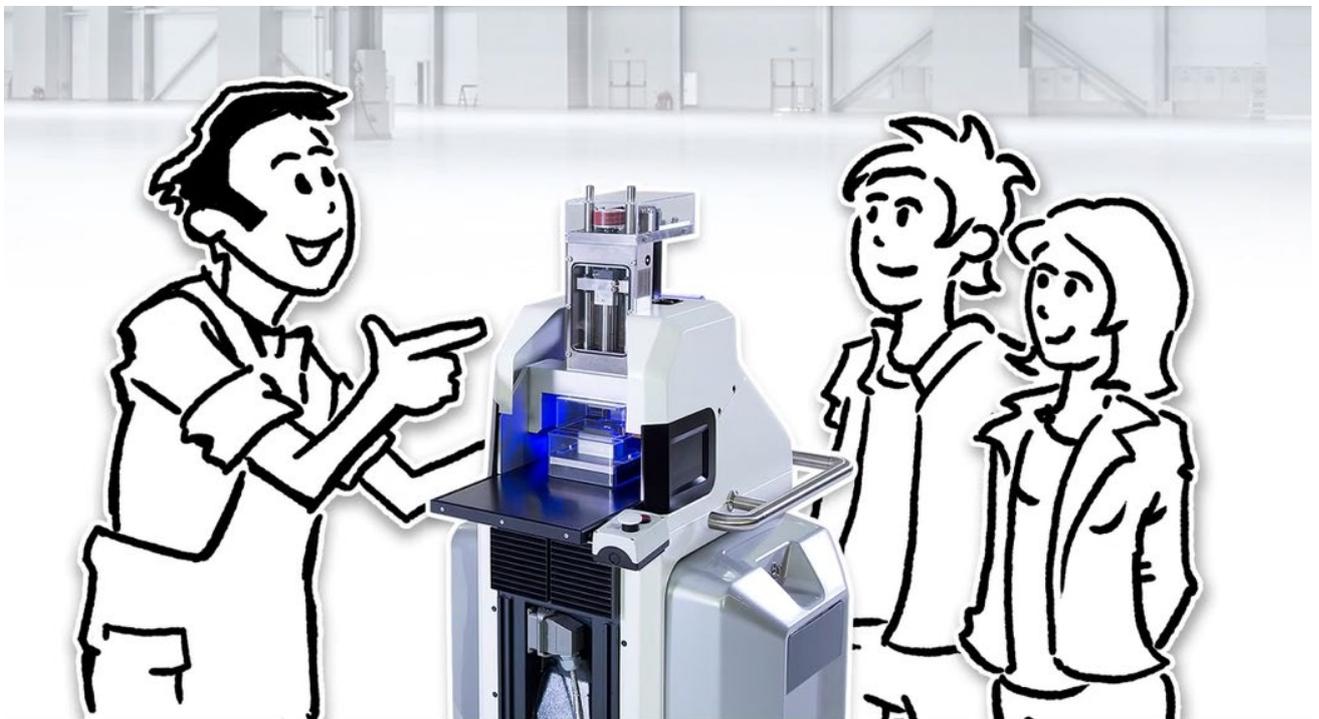
4.1.3. Professions commerciales

On compte 49 professions commerciales – voire plus selon les calculs. Comme les professions mentionnées précédemment, elles se recoupent partiellement avec les professions services et se répartissent de la manière suivante :

- Commerce (commerce de détails, commerce de gros et extérieur, industrie)
- Bureaux et administrations
- Finances, controlling et droit (banques, assurances, système juridique)
- Gestion de la santé
- Logistique et transport (Services d'expédition et de logistique)
- Immobilier
- Hôtellerie et gastronomie
- Loisirs et tourisme



Accès : il n'existe aucune restriction formelle. Ce sont les entreprises de formation qui décident des connaissances scolaires dont les candidates et candidats doivent faire preuve. Un diplôme scolaire équivalent au brevet du premier cycle, voire de niveau supérieur, est fréquemment requis.



4.2. Formation en école

- ▶ La plupart du temps, les cursus de formation en école qui sont suivis à temps plein dans un centre de formation professionnelle, une école technique ou une école du secteur de la santé présentent une part importante de phases pratiques en entreprise. C'est particulièrement le cas pour les professions de la santé réglementées par le droit fédéral.
- ▶ Il s'agit principalement de formations des secteurs de la santé et des affaires sociales ; toutefois, on rencontre également certaines professions des domaines des langues étrangères, de la technique et des technologies de l'information.
- ▶ Certaines offres de formation relèvent de la loi sur la formation professionnelle (BBiG) ou de lois professionnelles et de règlements fédéraux spécifiques. Elles suivent alors les contenus de formation définis au niveau fédéral. Cependant, la plupart sont régies par les Länder (= droit régional) et suivent également des cursus d'enseignement définis. Les offres respectives des Länder peuvent présenter des différences en ce qui concerne la durée, les contenus, les conditions d'accès, etc.
- ▶ Les cursus de formation professionnels suivis dans des « écoles complémentaires » (privées) – par exemple des écoles de langues ou des centres de formation professionnelle pour la gymnastique et le sport –, dont les offres n'existent pas dans les écoles publiques, sont payants et ne sont pas nécessairement reconnus par l'État. À la fin du cursus, ces écoles décernent leur propre certificat de formation (= attestation).
- ▶ D'après le rapport du BIBB, au cours des dernières années, environ un tiers des personnes commençant une formation avaient choisi une formation en école à temps plein, et un quart de celles-ci avaient opté pour une profession du domaine de la santé, de l'éducation et des affaires sociales.

4.2.1. Professions réglementées au niveau fédéral

- ▶ Ces professions sont avant tout les cursus non académiques dans le secteur de la santé⁸, débouchant sur une profession spécialisée.⁹
- ▶ On distingue les domaines suivants :
 - Soins, services d'urgence et obstétrique
 - Professions d'assistant-e technico-médical-e
 - Kinésithérapie et langue
 - Professions commerciales/gestion de la santé (cf. 4.1.3)
 - Métiers de la santé (cf. 4.1.1)
- ▶ En général, la formation dure trois ans.

⁸ Depuis 2019, il existe dans ce domaine des modifications législatives qui ne sont pas encore toutes entrées en vigueur.

⁹ Dans certains Länder, par ailleurs, il existe également des offres en école avec possibilité d'obtenir un diplôme dans une formation professionnelle reconnue au titre de la BBiG/du HwO. Dans les dernières années, le nombre des candidats a fortement baissé ; toutefois, ce nombre pourrait remonter dans un contexte économique plus difficile.

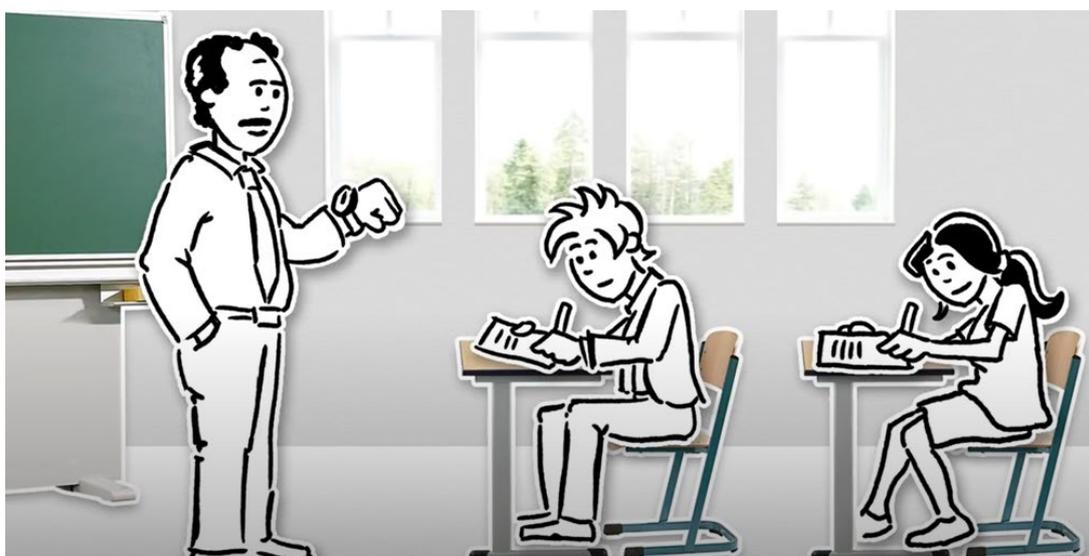
- ▶ Les professions des trois premiers domaines sont des professions réglementées : elles ne doivent être exercées que par des personnes qui ont passé avec succès l'examen final, détiennent ainsi un diplôme reconnu par l'État et ont le droit de porter le titre correspondant.
- ▶ Parallèlement aux professions habituelles du domaine des soins, en font partie les professions de thérapeutes, telles que dans les domaine de la logopédie, de l'ergothérapie et de la kinésithérapie, ainsi que les professions d'infirmier-ère secouriste, de podologue et d'assistant-e en diététique.

En général, il faut avoir obtenu un brevet du premier cycle pour pouvoir accéder à la formation.

4.2.2. Professions réglementées par les Länder

Selon les calculs, on compte 50 cursus de formation, réclamant en général à l'entrée un brevet du premier cycle et dont la durée – de un à trois ans – selon qu'elles sont suivies à temps partiel ou à plein temps. On distingue les domaines suivants :

- ▶ Technique – 39 professions d'assistant-e-s (par ex. assistant-e-s techniques en biologie, en chimie, en technologies de l'information ou en exploitation des navires¹⁰). Les Länder définissent le contenu des formations d'assistant-e-s à l'aide de leurs règlements scolaires ou de centres de formation professionnelle, sur la base d'un accord-cadre commun en vue de la reconnaissance mutuelle.
- ▶ Langues étrangères – interprétation, traduction, correspondance en langues étrangères (par ex. secrétaire européen-ne, assistant-e de gestion européenne)
- ▶ Création – professions créatives (par ex. assistant-e-s techniques en photographie et médias, céramiste, designer, artiste du cirque professionnel-le, danseur-euse, chef-fe d'ensemble)
- ▶ Domaine commercial – par ex. assistant-e commercial-e en gestion d'entreprise, professionnel-le-s spécialisé-e-s en gestion hôtelière
- ▶ Santé, affaires sociales, soins du corps – par ex. professions d'assistant-e-s en soins ainsi qu'assistant-e social-e



¹⁰ Les formations d'assistant-e-s techniques en médecine et en pharmacie sont réglementées par le droit fédéral, en tant que professions de la santé.

4.3. Coursus de formation de la fonction publique

4.3.1. Professions et cursus de formation en général

- ▶ On désigne par « fonction publique » l'ensemble des employé·e·s du gouvernement fédéral, des Länder, des communes, des fondations, des établissements et des collectivités de droit public, ainsi que les activités de ces employé·e·s. Il s'agit de fonctionnaires et de personnes employées dans le cadre de conventions collectives.
- ▶ En 2020, en Allemagne, environ 5 millions de personnes travaillaient pour la fonction publique : 510 000 étaient affectées auprès du gouvernement fédéral, 2,49 millions auprès des Länder, 1,6 millions auprès des communes et 368 000 auprès des assurances sociales¹¹.
- ▶ Les personnes de la fonction publique rémunérées selon les conventions collectives suivent plus de 130 formations professionnelles reconnues par l'État. Parallèlement aux professions pour lesquelles les formations sont identiques à celles du secteur privé, la fonction publique comprend également des professions spécifiques, par ex. dans l'administration et la justice. Outre ces formations professionnelles, la fonction publique propose environ 30 cursus de formation pour différentes carrières de fonctionnaire.
- ▶ Au 30 juin 2019, environ 251 000 personnes suivaient une formation dans la fonction publique¹².
- ▶ Parmi les professions qui ne sont proposées que dans le cadre de la fonction publique, on compte les activités exercées chez les pompiers professionnels, dans la police, auprès des services des douanes et dans l'armée. Cela est dû au fait que les tâches qu'elles recouvrent – par ex. l'amélioration de la sûreté, la défense, le maintien de l'ordre public, la protection du marché intérieur et la protection civile – relèvent de la souveraineté nationale.

4.3.2. Voies de qualification de la fonction publique

- ▶ Les professions de la fonction publique aussi sont réparties sur différents niveaux d'exigences. En fonction du niveau d'entrée, il est possible de suivre une formation pour la fonction publique dans les catégories de niveau hiérarchique décroissant A, B, C ou D¹³ en tant que fonctionnaire, ou dans les catégories correspondantes en tant qu'employé·e.
- ▶ On distingue les professions de la fonction publique technique et non technique, ou les professions administratives spécifiques à la fonction publique et les professions qui sont proposées sous une forme identique sur le marché du travail du secteur privé.
- ▶ Dans la catégorie C, la formation présente une structure en alternance, et comprend donc des phases de théorie et de pratique. Dans la fonction publique administrative de catégorie B, des cursus d'études en alternance spécifiques sont proposés.



¹¹ cf. DESTATIS : Personal des öffentlichen Dienstes 2020, Fachserie 14, Reihe 6, 2021 [Personnel de la fonction publique 2020, Série spécialisée 14, Série 6, 2021].

¹² cf. Rapport BIBB 2021, p. 184.

¹³ Accès par les professions artisanales, dans le domaine des employé·e·s du service public.

- ▶ Pour certaines carrières de fonctionnaires, un brevet du premier cycle est suffisant, pour d'autres, il faut avoir suivi une formation professionnelle ou avoir fait des études.

5. Formation continue professionnelle

5.1. La formation continue, une dimension importante du système de formation allemand

- ▶ Dans le système allemand, la formation continue professionnelle désigne toute forme d'apprentissage organisé dans un cadre professionnel qui s'appuie sur une formation existante, approfondit, élargit ou rafraîchit des connaissances, des capacités et des aptitudes, et est la plupart du temps sanctionnée par un certificat ou une attestation. Il s'agit donc d'une « poursuite ou reprise » de l'apprentissage professionnel « après la fin d'une première phase de formation de durée variable », qui peut être organisée soit de façon externe soit de façon interne, et qui peut être formelle, non formelle ou informelle¹⁴.
- ▶ La formation continue professionnelle a été renforcée par la Stratégie de formation continue nationale publiée en 2019, suite à un débat sur la perméabilité qui s'est étendu sur de nombreuses années. Cette stratégie est un document commun du gouvernement et des Länder, établi en coopération avec les syndicats et les organisations économiques en vue de la mise en place d'une nouvelle culture de la formation continue pour répondre au changement structurel¹⁵.
- ▶ Reconnaissant le fait que les personnes comme les entreprises, de même que l'État et la société peuvent tirer parti de la formation continue professionnelle, celle-ci se finance par ces trois acteurs (financement mixte).
 - Comment est-ce que les personnes peuvent en bénéficier ?
 - Effets positifs sur le revenu, l'emploi, le développement professionnel et personnel, la santé, la satisfaction au travail et donc dans la vie
 - Déploiement des potentiels de développement professionnels personnels, amélioration des chances d'avoir un revenu plus élevé et/ou maintien de l'employabilité.
- ▶ Comment les entreprises en bénéficient ?
 - Économiquement : effets positifs sur la performance économique des entreprises relativement à la productivité, la qualité, la capacité d'innovation au travail, le taux d'occupation
 - Socialement : plus grande satisfaction des employé-e-s, fidélité à l'entreprise
- ▶ Le progrès technique accéléré et la globalisation croissante réclament une adaptation constante et un développement des compétences des employé-e-s, afin que les exigences en termes de qualification aussi puissent être couvertes à l'avenir.
 - Comment est-ce que l'État et la société en bénéficient ?

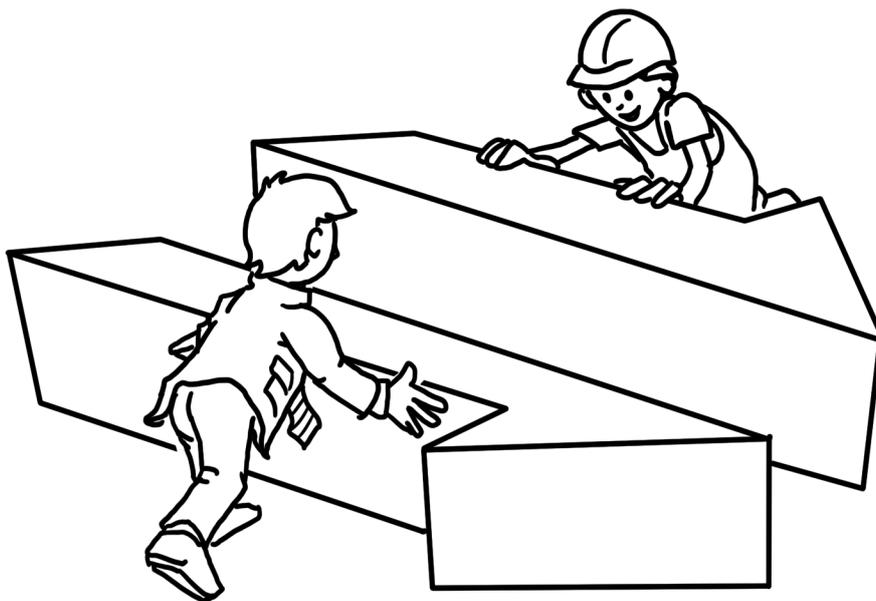
¹⁴ Cf. Bretschneider, Markus : Kompetenzentwicklung aus der Sicht der Weiterbildung [Évolution des compétences du point de vue de la formation continue], Bonn 2007, p. 5. La définition citée ici est basée sur la formulation du Conseil allemand de la formation de 1970.

¹⁵ Voir en annexe pour une synthèse des objectifs les plus importants.

- Effets positifs sur la croissance économique, le progrès technique et l'emploi. Par conséquent, recettes fiscales accrues et dépenses sociales moindres
- Élément clé en vue de l'accroissement de la compétitivité économique internationale, également dans le contexte du manque de professionnel·le·s qualifié·e·s, du changement démographique et de la numérisation.
- ▶ La formation continue professionnelle est fréquemment limitée à la formation des adultes, même si les frontières peuvent être fluides. Dans la formation des adultes, on distingue deux domaines :
 - *Formation continue politique* : concernant des questions actuelles de politique
 - *Formation continue générale* : toute autre direction correspondant à un intérêt personnel
- Les offres de formation continue accessibles au public et les activités de formation personnelles peuvent aussi avoir un but professionnel.

5.2. Types de formation continue professionnelle¹⁶

- *Formation continue en entreprise* (= organisée par l'employeur)
 - Instructions au travail lors de la prise en charge d'une nouvelle activité
 - Formation continue complémentaire ou plus compréhensive, pour la sécurité au travail, par ex.
 - Formation continue d'adaptation, lors de l'introduction d'une nouvelle technique, par ex.
- *Formation continue professionnelle personnelle*
 - Formation de promotion professionnelle/formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé pour obtenir un diplôme professionnel supérieur formel
 - Reconversion dans une autre formation professionnelle/activité professionnelle rémunérée pour obtenir un autre diplôme formel



¹⁶ La répartition se base sur les segments de la formation continue mentionnés dans le rapport de tendances AES 2020 (p. 20) ; cf. également le glossaire et la bibliographie.

5.3. Formes de la formation continue professionnelle (organisée par l'entreprise ou par la personne)

- *Formelle :*
 - Cours de maître artisan·e/agent·e de maîtrise/technicien·ne (auprès d'une école, d'un centre compétent ou d'un prestataire de formation continue ; également offres de formation à distance)
 - Cours dans la cadre d'une reconversion (cf. 5.4.5)
- *Non formelle :*
 - Cours (offre interne en entreprise ou organisé à titre personnel)
 - Manifestation de courte durée : conférence, séminaire, atelier, stage de formation, instruction (en ligne)
 - Conférence/rencontres professionnelles/congrès/salon (si accompagné par des conférences)
- *Informelle :*
 - Par des collègues lors du travail quotidien, ou par des groupes de travail mis en place à cette fin
 - En autodidacte (= apprentissage organisé par la personne elle-même, au travail ou pendant son temps libre)
 - Par des contacts personnels ou par des lectures



5.4. Possibilités de formation continue/éventail d'offres

5.4.1. Formations continues d'adaptation et formations complémentaires au sein du champ professionnel

- ▶ Comme mise à jour ou élargissement des qualifications existantes en vue du maintien de l'employabilité
- ▶ Notamment dans les professions techniques, économiques, sociales ou juridiques qui sont soumises à une constante évolution
- ▶ Les formations continues à intervalles réguliers sont prescrites par la loi dans certaines professions (par ex. cariste, assistant juridique)
- ▶ Principalement dans le cadre de formation continue en entreprise, fréquemment pendant les heures de travail
- ▶ Durée ou nombre d'unités d'enseignement variables (de la demi-journée jusqu'à plusieurs mois)
- ▶ Souvent non accompagné d'un diplôme
- ▶ Souvent sans examen
- ▶ La plupart du temps, sans aucun frais pour les employé-e-s

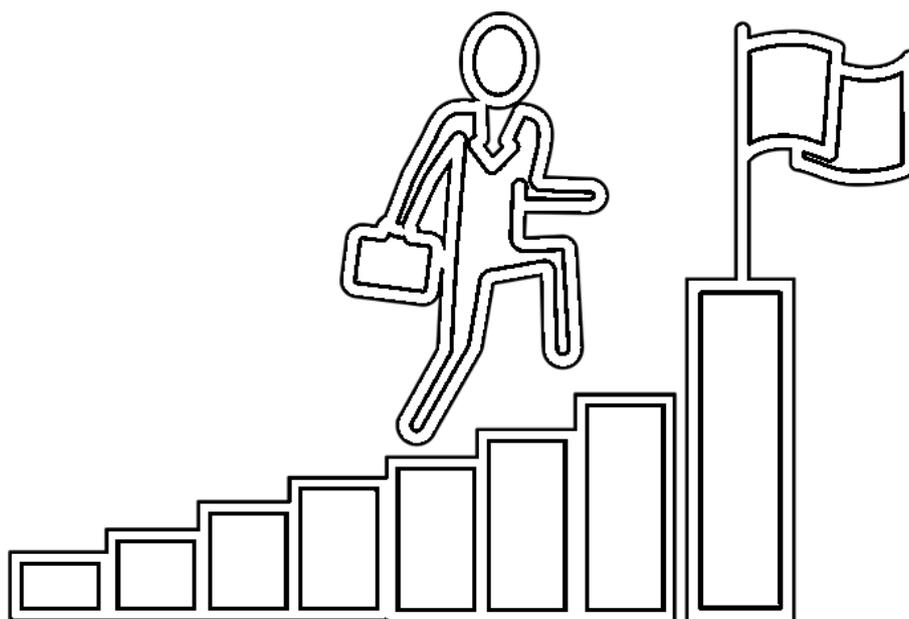
5.4.2. Formations de promotion professionnelle

- ▶ Modification du terme de « formation de promotion professionnelle » avec la révision de la loi sur la formation professionnelle de 2020, lequel devient *formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé*
- ▶ Les formations professionnelles les plus importantes sont les offres régies par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur la formation professionnelle et du code de l'artisanat, ainsi que les offres des écoles techniques s'appuyant sur le droit régional. Par ailleurs, il existe d'autres réglementations du gouvernement fédéral et des Länder.
- ▶ La révision de la loi sur la formation professionnelle définit les niveaux de formation continue suivants¹⁷ :
 1. **Spécialiste certifié-e** [CAC 5] : Possibilité d'accès à la fin d'une formation professionnelle reconnue, attestation d'un approfondissement/d'une élargissement de compétences existantes. 400 heures d'enseignement au minimum.
 2. **Bachelor Professional** [CAC 6] : Possibilité d'accès cf. ci-dessus. Lors de l'examen, la capacité à prendre en charge des tâches de direction doit être démontrée. 1 200 heures d'enseignement au minimum. Ce niveau accueille également les offres des écoles techniques.
 3. **Master Professional** [CAC 7] : Possibilité d'accès après le deuxième niveau de formation continue. Lors de l'examen, les capacités à diriger de façon responsable des organisations/à traiter de nouveaux problèmes complexes ainsi que le développement de procédés et de produits doivent être démontrés. 1 600 heures d'enseignement au minimum.

¹⁷ Les nouveaux intitulés de diplômes continueront d'être employés parallèlement aux anciens, pendant une période de transition (cf. section suivante). Les maîtres artisan-e-s ont le droit de porter aussi le titre de Bachelor. Cf. remarque 5.

5.4.3. Formations de promotion professionnelle au niveau 6 du CAC

- Les formations de promotion professionnelle de maître artisan-e, technicien-ne ou gestionnaire spécialisé-e font partie des offres de formation continue formelles. Jouissant, pour certaines, d'une longue tradition dans le système allemand, elles sont présentées ici de façon détaillée, comme les autres formations de promotion professionnelle qui sont aujourd'hui prévues par la loi :
- **Maître artisan-e/Bachelor Professional** (de 1 à 3,5¹⁸ ans en école ou dans un cours de préparation non formel)
 - Partie pratique : exécution d'une tâche spécifique pour l'examen de maîtrise (chef d'œuvre)
 - Partie théorique et technique : par ex. contenus relatifs à la technique des procédés
 - Partie économique et juridique : comptabilité, controlling, actions économiques, bases juridiques
 - Partie de pédagogie professionnelle : pédagogie du travail, planification de la formation, gestion du personnel, formation dans le groupe, etc.
 - **Technicien-ne/Bachelor Professional** (de 2 à 4 ans en école pour technicien-ne-s)
 - Contenus approfondis théoriques, pratiques/technologie la plus actuelle/spécialisations
 - Planification, organisation, gestion de projet
 - Gestion d'entreprise, direction d'entreprise, politique, droit
 - Pédagogie professionnelle et pédagogie du travail
 - **Gestionnaire spécialisé-e/Bachelor Professional** (différentes formes, durée de trois mois à 4 ans)
 - Contenus différents en fonction de la spécialisation
 - Caractéristique particulière : orientation commerciale (gestion d'entreprise, droit, communication)



¹⁸ Selon que la formation continue est suivie à temps plein ou en cours d'emploi, à temps partiel. Cela s'applique également aux formations continues de technicien-ne et de gestionnaire spécialisé-e (cf. ci-dessous).

5.4.4. Formations de promotion professionnelle aux niveaux 5 et 7 du CAC

- ▶ Seul un petit nombre de diplômes sont attribués à ces deux niveaux, jusqu'à présent.

CAC 5 : (les professions ci-dessous sont mentionnées à titre d'exemple)

- *Spécialiste certifié-e en TI* → 14 profils de spécialisation différents (2022 dans la réorganisation)
- *Technicien-ne de maintenance certifié-e* → Domaines : TI, automobile, deux-roues

CAC 7 :

- *Gestionnaire d'entreprise certifié-e IHK* : planification, pilotage et surveillance de processus d'entreprise et de stratégie d'entreprise [≠ gestionnaire d'entreprise certifié-e par l'État des écoles techniques au niveau CAC 6]
- *Gestionnaire d'entreprise technique certifié-e* : principes des actions économiques et des processus de performance d'entreprise, gestion, direction, mémoire scientifique
- *Enseignant-e en formation professionnelle certifié-e* : processus-clés de la formation professionnelle dans les différents domaines, actions de pédagogie professionnelle, mémoire scientifique

5.4.5. Reconversion

- ▶ Qualification pour une autre activité que celle apprise et exercée auparavant.
- ▶ Peut être nécessaire pour des raisons de santé ou liées au marché du travail (par ex. après un accident, après l'apparition d'allergies ou lors de la disparition d'un profil professionnel obsolète).
- ▶ La durée de la reconversion se base sur la durée de formation réelle de la profession considérée ; toutefois, du fait des acquis professionnels de la personne en reconversion, la durée de formation est réduite en général d'un tiers.
- ▶ Dans ce cas aussi, on distingue la reconversion en entreprise, la reconversion en école et la reconversion hors entreprise auprès d'un prestataire de formation.
- ▶ Dans le cas de la reconversion en entreprise, les frais de subsistance sont couverts en grande partie par la rémunération pour la formation. Dans le cas de la reconversion en école ou hors entreprise, les coûts éventuels tels que les frais de scolarité ou les frais de cours peuvent être pris en charge par un prestataire (l'Agence pour l'emploi ou l'assurance vieillesse), sous certaines conditions.



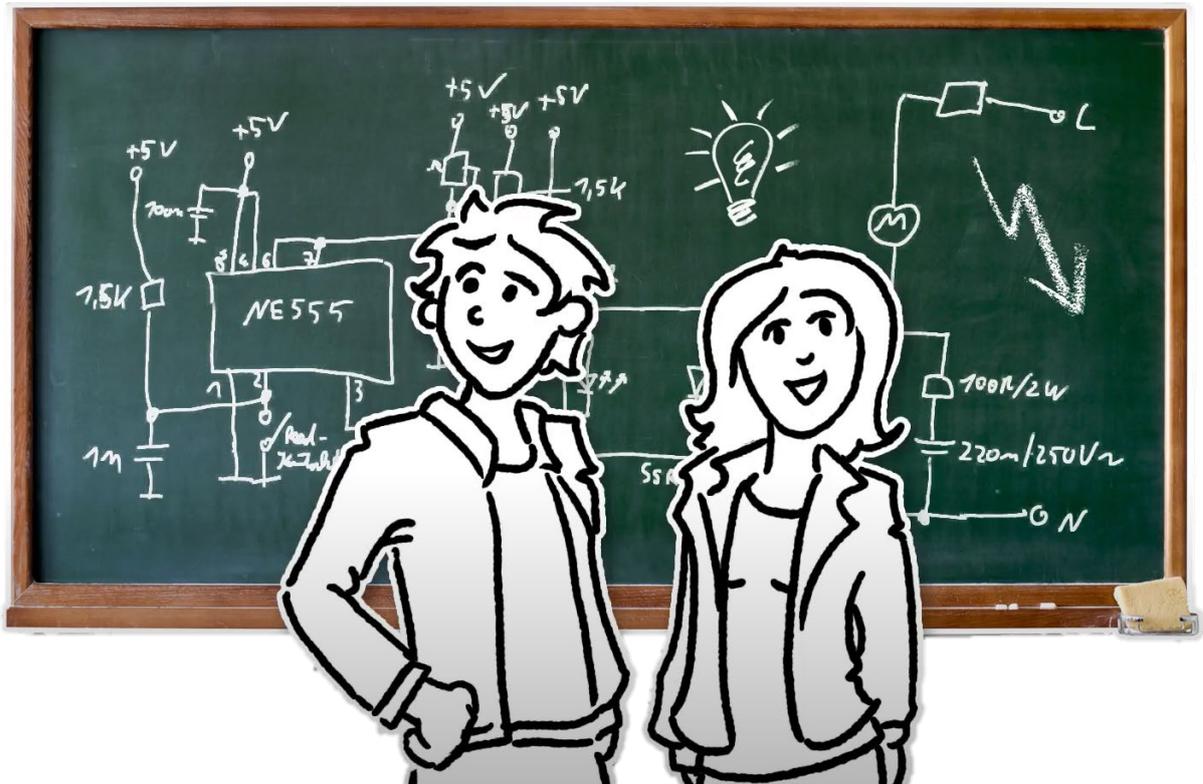
5.4.6. Rattrapage de diplômes scolaires et professionnels

- ▶ Dans le cadre de la formation continue, il est possible à tout moment de rattraper n'importe quel diplôme scolaire ou professionnel ou d'obtenir un diplôme de niveau plus élevé, par les programmes de la « deuxième chance », et ce, également en cours d'emploi.
- ▶ Dans le cas de diplômes scolaires, cette formation peut être suivie en cours d'emploi par des cours du soir, ou à temps plein, dans des établissements de préparation aux examens. Il existe d'autres organismes, dont les noms peuvent être différents, toutefois, selon le Land.
- ▶ Les cours ont lieu dans la journée, le soir ou le week-end, en fonction du type de scolarité.
- ▶ Dans de nombreux Länder, il est possible de rattraper le baccalauréat général par le biais d'un examen pour candidats doués. Cette offre s'adresse en particulier aux personnes actives particulièrement douées. Les candidats se préparent à l'examen de façon autonome, comme les candidats libres. Dans de nombreux Länder, il existe des établissements proposant des cours de préparation aux examens.
- ▶ Les personnes qui, jusqu'à présent, n'avaient effectué dans une entreprise que des tâches simples pour lesquelles aucune formation n'était nécessaire peuvent rattraper un diplôme professionnel et se qualifier ainsi pour pouvoir effectuer des tâches plus complexes. Ce rattrapage peut aussi avoir lieu à temps partiel, dans l'entreprise.
- ▶ À titre complémentaire, il est également possible de suivre un cours auprès d'un prestataire de formation qui prépare les candidats à l'« examen externe » auprès de la chambre compétente.
- ▶ Enfin, il est aussi possible d'acquérir des qualifications partielles ; un examen final peut aussi être passé auprès de la chambre, après plusieurs qualifications partielles.



5.4.7. Formation continue scientifique à l'université et dans des instituts de recherche

- ▶ Destinée avant tout aux personnes actives, tant sur le plan du contenu que sur le plan didactique.
- ▶ En général, fait suite à un premier diplôme et à une phase d'activité professionnelle.
- ▶ Rattache à une expérience professionnelle.
- ▶ Un diplôme universitaire n'est pas nécessairement requis.
- ▶ Tient compte du budget temps spécifique des personnes actives (par ex. modèles en cours d'emploi, comme les offres d'apprentissage hybride).
- ▶ Les types suivants sont proposés :
 - Cours d'études de licence ou de master en formation continue
 - Cours d'études avec certificat (spécialisation dans un domaine spécifique)
 - Modules individuels de formation continue
 - Qualifications supplémentaires



5.5. Réglementation et soutien à la formation continue professionnelle par l'État

5.5.1. Développement de la formation continue par des (nouvelles) dispositions légales

- ▶ Comme cela a été mentionné en tête de ce document, l'élément central de la nouvelle loi BBiG est l'introduction de niveaux de formation continue transparents pour la formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé. La loi prévoit donc la reconnaissance, par les ministères compétents et le comité principal du BIBB, de diplômes de la formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé, ainsi que la mise en place de réglementations d'examen correspondantes (règlements de formation continue). De cette manière, la formation continue professionnelle est mieux structurée, en ce qui concerne les niveaux de qualification ; on permet ainsi une plus grande transparence quant à la qualité des diplômes obtenus.
- ▶ Avec le classement des diplômes de la formation de promotion professionnelle selon le Cadre allemand des certifications (CAC, cf. glossaire), la formation de promotion professionnelle a été mise en rapport pour la première fois avec des diplômes universitaires¹⁹.
- ▶ Les règlements de formation continue de la formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé au titre de la loi BBiG et du HwO doivent définir :
 - la désignation du diplôme de formation continue
 - le niveau de la formation continue
 - l'objectif, le contenu et les exigences des examens
 - les conditions d'admission à l'examen
 - la procédure d'examen
- ▶ En dehors de la BBiG, du code de l'artisanat et des offres des écoles techniques, il existe de nombreuses autres réglementations du gouvernement fédéral et des Länder pour la formation continue et la reconversion professionnelles. Régissant le soutien financier aux formations de promotion professionnelle, la **loi de soutien à la formation de promotion professionnelle (AFBG)** de 2020 joue un rôle important (cf. 5.5.2.1).
- ▶ Les lois régionales permettent la mise en disponibilité d'employé·e·s aux fins de la formation continue professionnelle, politique et générale, avec maintien du paiement du salaire : en général, ces lois accordent aux employé·e·s le droit à une semaine par an de « **congé de formation** » (non applicable en Bavière, dans le Bade-Wurtemberg, en Thuringe et en Saxe); elles régissent la reconnaissance de mesures ainsi que la participation des employé·e·s à la formation continue politique, professionnelle et générale (selon le Land, la loi porte une désignation différente).



¹⁹ cf. Rapport BIBB 2021, p. 359 et suiv.

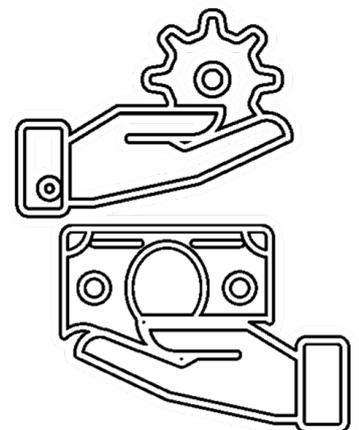
5.5.2. Programmes de soutien par les pouvoirs publics

5.5.2.1. Quelles incitations sont mises en place par le gouvernement fédéral et les Länder pour les personnes ?

- Loi sur la subvention de la promotion professionnelle [Aufstiegs-BAföG, antérieurement Meister-BAföG] : Soutien aux trois niveaux de formation continue (cf. 5.4.2). Participation aux frais de subsistance (pour les formations continues à temps plein, prise en charge totale) et aux frais de cours/d'examen (élément de bourse et élément de prêt, avec possibilité d'accorder une remise). 200 heures au minimum, 400 heures au maximum ; au maximum 3 ans à plein temps, 4 ans à temps partiel. Condition préalable : un diplôme professionnel de niveau plus élevé doit être visé.
- Bourse de promotion professionnelle : Soutien à des professionnel·le·s qualifié·e·s ayant terminé une formation professionnelle et détenant une expérience professionnelle, pour leurs premières études universitaires. Bourse mensuelle dont le montant dépend de savoir si la formation continue est à temps plein ou à temps partiel. Viennent s'y adjoindre une prime de livres et, le cas échéant, une somme forfaitaire pour la garde d'enfants.
- Bourse de formation continue : Soutien à des participant·e·s à une formation professionnelle qui ont particulièrement bien réussi, pour suivre une qualification professionnelle supérieure. Subventions atteignant plusieurs milliers d'euros au total, pour un nombre quelconque de formations continues pouvant bénéficier d'un soutien, avec une participation personnelle de 10 % par mesure.
- Bon de formation : Accord de l'Agence fédérale pour l'emploi pour la prise en charge des coûts d'une mesure de formation continue de longue durée, à la fin d'une formation professionnelle ou, en cas de chômage imminent ou existant, après trois années d'activité professionnelle.

5.5.2.2. Quelles incitations sont mises en place par l'État pour les entreprises et leurs employé·e·s ?

- Loi sur les opportunités de qualification (QCG) de 2019 : Analyse du personnel, conseil, réalisation d'un concept de formation continue et prise en charge des frais de cours, ainsi qu'aides à la rémunération par le service des employeurs de l'Agence fédérale pour l'emploi. Promotion des possibilités offertes par la loi pendant une phase de chômage partiel. Par ailleurs, les employé·e·s ont accès au soutien pour la formation continue également indépendamment des qualifications, de l'âge et de la taille de l'entreprise lorsqu'il·elle·s ont un besoin en formation continue du fait des mutations structurelles dues à la numérisation, ou sont touché·e·s par ces mutations d'une autre, manière.
- Loi sur le travail de demain (BeWeAusbFG) de 2020 : Développement et renforcement de la loi sur les opportunités de qualification
- Avantages fiscaux pour les employé·e·s comme pour les entreprises
- Soutien dans des Länder individuels par le conseil (par ex. en Rhénanie-du-Nord-Westphalie : développement du guide « Formation continue en entreprise en s'appuyant sur un concept »)



5.6. Le marché de la formation continue

5.6.1. Diversité des prestataires

- ▶ Plus de la moitié des mesures de formation continue sont organisées et proposées par les gros employeurs, toutefois uniquement pour les employé-e-s.²⁰
- ▶ Par ailleurs, dans le domaine de la formation continue professionnelle, il existe au moins 20 000 prestataires – ce nombre ne pouvant être déterminé que de façon imprécise –, proposant souvent des formations pour adultes, simultanément.
- ▶ Prestataires institutionnalisés ou intégrés en entreprise proposant des formations continues comme activité principale ou secondaire, régulièrement ou périodiquement et d'accès libre :
 - Entités publiques (gouvernement fédéral, Länder, communes)
 - Universités et établissements scientifiques
 - Églises (par ex. Kolpingwerk, maisons de la famille des églises protestantes)
 - Chambres (par ex. société pour la formation continue DIHK)
 - Syndicats (par ex. DGB Bildungswerk, Deutsche Angestellten-Akademie)
 - Organisations d'employeurs (par ex. Bildungswerk der bayerischen Wirtschaft)
 - Associations et fédérations professionnelles (par ex. Berufsverband Hauswirtschaft e.V.)
 - Organisations caritatives
 - Fondations
 - Prestataires de formation privés commerciaux (23 % des prestataires en 2021²¹)

5.6.2. Agrément : qui est autorisé à proposer des formations professionnelles continues ?

- ▶ On distingue les offres de droit public réglementées et non réglementées (soutien public par opposition au financement privé).
- ▶ Décision relative à la demande de reconnaissance par l'État du prestataire de formation sur la base d'un catalogue de critères sous-jacent à un formulaire devant être rempli, ou de la mesure de formation en vertu des bases juridiques en vigueur (par ex. règlements de formation continue et règlements d'examen).
- ▶ La compétence relative à l'agrément peut par exemple relever d'un district ou d'une chambre, ou, dans le cas de cours à distance, de l'Office central d'État pour l'enseignement à distance.
- ▶ L'agrément a une durée limitée (par ex. dans les professions de la santé) [prestataire 5 ans, mesure 3 ans].
- ▶ Pour les offres ne bénéficiant pas d'un soutien public, une certification de la gestion de la qualité n'est pas strictement nécessaire ; toutefois, la majorité des prestataires de formation continue allemands sont certifiés conformément à une norme internationale pour les systèmes de gestion de la qualité (par ex. ISO 9000 et suiv., ISO 29990 et de nombreux autres labels).



²⁰ cf. Ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche (éd.), Rapport de tendances AES 2020, p. 56.

²¹ cf. Rapport BIBB 2022, p. 321.

5.6.3. Certification et assurance qualité : qu'est-ce qui est certifié ?

- ▶ Le secteur de l'assurance qualité est un marché hétérogène de prestataires de certification publics et privés (cf. ci-dessus), auxquels correspondent des types d'offres et des approches relatives à l'assurance qualité tout aussi nombreux (également labels d'associations privées²²).
- ▶ Différents domaines couverts par les normes de qualité, en fonction de savoir si la certification concerne le prestataire ou l'offre. Domaines de qualité possibles :
 - Direction, organisation et processus de l'établissement de formation
 - Qualification du personnel enseignant, approches didactiques
 - Orientation sur les groupes cibles
 - Proximité au marché du travail ou pertinence relativement au marché du travail
 - Efficacité du contenu, volume et durée de l'offre
 - Système de gestion de la qualité efficace
 - Équipement des locaux
- ▶ Audit par un·e inspecteur·rice qui compare les informations fournies par le prestataire avec les données réelles.
- ▶ Contrôle et certification par des prestataires privés [lesquels doivent être eux-mêmes accrédités par l'Office allemand d'accréditation (DAkKS) pour autant que les normes DIN sont concernées].
- ▶ L'accréditation et la certification d'un programme entraînent des frais et sont valides 3 ans.

5.7. Participation à la formation continue en Allemagne (2018-2020²³)

5.7.1. Entreprises

- ▶ En 2019, d'après le panorama des entreprises IAB-Betriebspanel, 55 % des entreprises allemandes ont participé à la formation continue, en mettant en disponibilité partielle ou totale leurs employé·e·s et/ou en prenant en charge les coûts, totalement ou partiellement. En 2020, elles n'étaient plus que 34 % – une baisse due au Covid-19.
- ▶ D'après le service d'informations pour l'économie allemande, en 2019, le volume total d'investissements en mesures de formation continue s'élevait à 41,3 milliards d'euros : environ 21 milliards pour les coûts directs et 20,3 milliards pour les coûts indirects²⁴.
- ▶ En 2018, 98 % des grandes entreprises et 44 % des petites entreprises ont participé (IAB).
- ▶ 36 % des employé·e·s ont participé à des mesures de formation continue, d'après le panorama des entreprises IAB-Betriebspanel (taux de formation continue).

²² L'organisation allemande de consommateurs Stiftung Warentest dénombre plus d'une douzaine de labels dans la formation continue ; cf. bibliographie.

²³ Les chiffres mentionnés ici proviennent du panorama des entreprises IAB-Betriebspanel et de l'Enquête sur la formation des adultes (AES). La première de ces sources utilise comme population le fichier des entreprises de l'Agence fédérale pour l'emploi ; ces chiffres se rapportent donc à la population active assujettie à la sécurité sociale. Par contre, les données collectées par l'AES concernent la participation et la non participation d'adultes à l'apprentissage tout au long de la vie, dans l'Union européenne ; ici, la distinction est faite entre activités d'apprentissage formelles, non formelles et informelles. L'AES permet donc le relevé des activités d'apprentissage individuelles, organisées par les personnes elles-mêmes. Sauf mention contraire, les sources citées sont les rapports du BIBB 2020 (p. 299 et suiv.), 2021 (p. 297 et suiv.) et 2022 (p. 307 et suiv.). Comme il n'existe pas de données sur tous les paramètres pour chaque année, des chiffres de 2018 sont également utilisés.

²⁴ cf. <https://www.iwd.de/artikel/firmen-investieren-mehr-denn-je-in-qualifizierung-495833/>.

5.7.2. État (gouvernement fédéral, Länder, communes)

- ▶ En 2019, financement de 330 643 entrées à des mesures pour le soutien à la formation professionnelle continue dans le cadre d'instruments relatifs à la politique du marché du travail par les pouvoirs publics²⁵.
- ▶ Financement d'environ 900 universités populaires (proposant en partie des offres pour la formation continue professionnelle).
- ▶ Nombreux programmes de soutien et bourse aux fins de la promotion professionnelle (cf. ci-dessus).
- ▶ Soutien accordé à plus de 167 000 personnes en 2018 et 2019, dans le cadre de la loi de soutien à la formation de promotion professionnelle ; 9,2 milliards d'euros de soutien uniquement pour les promotions professionnelles de 1996 à 2018²⁶.

5.7.3. Employé·e·s

- ▶ D'après l'Enquête sur la formation des adultes (AES), le taux de participation à la formation continue non formelle chez les adultes (18-64 ans) a augmenté, passant à 60 % en 2020²⁷.
- ▶ En 2020, le taux de participation pour la formation continue professionnelle était de 54 % (♂ 55 %, ♀ 52 %).
- ▶ En 2020, 49 % de la population a participé à une formation continue en entreprise (♂ 51 %, ♀ 47 %).
- ▶ En 2020, le taux de participation à des formations professionnelles continues individuelles était de 15 %.
- ▶ La participation augmente de façon significative avec le diplôme de fin de scolarité ou le brevet.
- ▶ En 2018, 62 800 diplômes obtenus auprès d'écoles techniques.
- ▶ En 2018, 91 000 diplômes de formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé au titre de la BBiG/du HwO ; 51,1 % d'entre eux concernaient le secteur commercial, 38,3 % les examens de maître artisan·e ou d'agent·e de maîtrise.

5.7.4. Demandeur·euse·s d'emploi

- ▶ En 2018, 38 % des demandeur·euse·s d'emploi ont participé à des mesures de formation continue professionnelle financées par l'Agence pour l'emploi ; en 2020, année du Covid-19, ce chiffre s'élevait à 25 %²⁸.
- ▶ En 2018, 32 % des demandeur·euse·s ont participé à des mesures individuelles de formation continue professionnelle.

²⁵ cf. Rapport BIBB 2021, p. 297.

²⁶ cf. <https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/aufstiegs-bafoeg-1674632> .

²⁷ cf. BMBF (éd.) Rapport de tendances AES 2020, p. 11. Sans indication du pourcentage actuel de la participation à la formation professionnelle continue par rapport à la population totale.

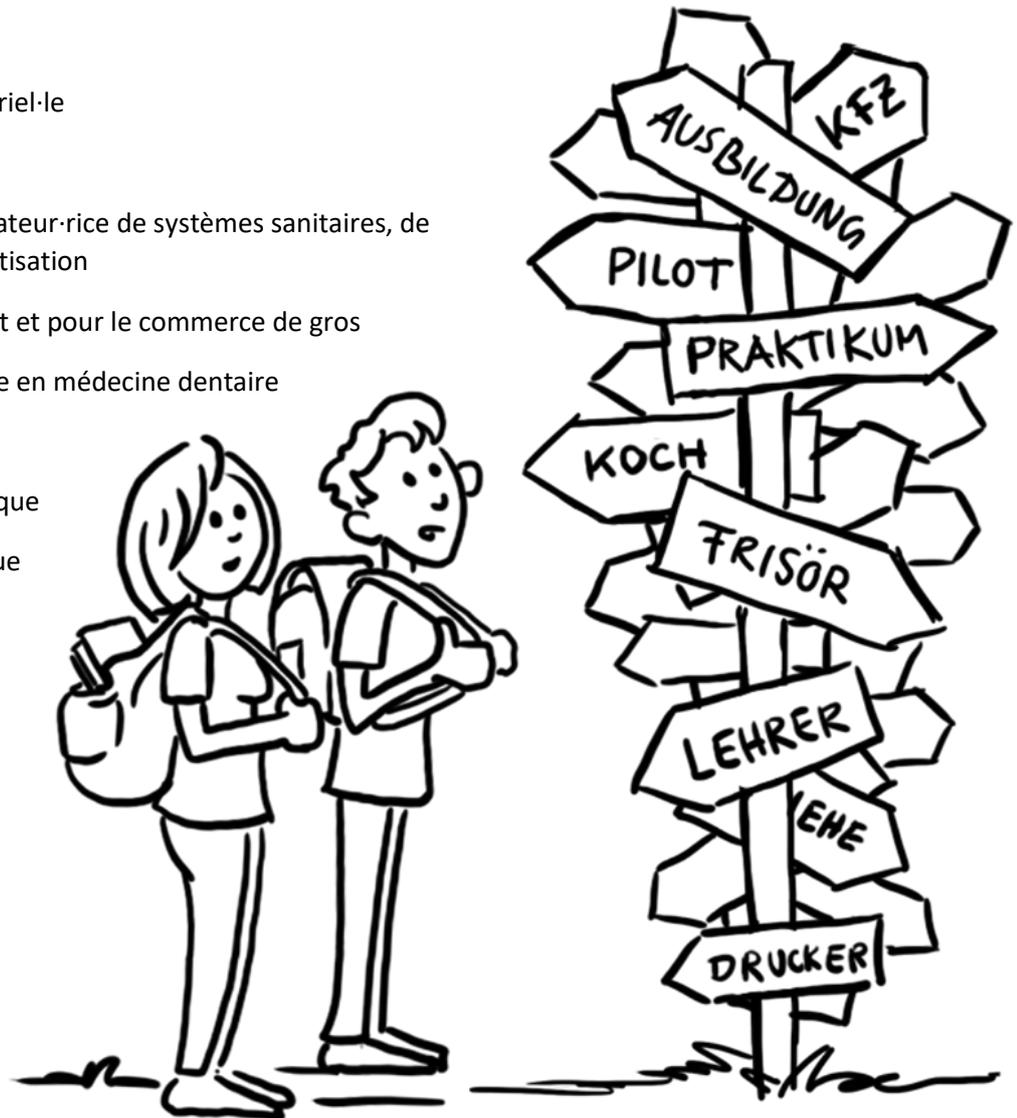
²⁸ cf. Rapport BIBB 2020, pp. 302-304.

Annexe

Les professions en alternance les plus populaires, par les nouveaux contrats signés

Le groupe des 15 formations professionnelles en alternance les plus populaires a très peu changé au cours des dernières années. Seul l'ordre a connu quelques modifications. Voici les résultats de l'année 2020²⁹ :

1. Mécatronicien·ne automobile
2. Agent·e commercial·e en bureautique
3. Agent·e commercial·e en commerce de détail
4. Agent·e commercial·e pour l'industrie
5. Électronicien·ne
6. Informaticien·ne spécialisé·e
7. Assistant·e médical·e
8. Mécanicien·ne industriel·le
9. Vendeur·euse
10. Mécanicien·ne installateur·rice de systèmes sanitaires, de chauffage et de climatisation
11. Agent·e import-export et pour le commerce de gros
12. Employé·e spécialisé·e en médecine dentaire
13. Mécatronicien·ne
14. Opérateur·rice logistique
15. Employé·e-s de banque



²⁹ cf. OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE. – URL : <https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Bildung-Forschung-Kultur/Berufliche-Bildung/Tabellen/liste-azubi-rangliste.html>

La reconnaissance de la qualification professionnelle étrangère

- ▶ Entrée en vigueur en 2012, la loi sur la reconnaissance du gouvernement fédéral permet aux professionnel·le·s qualifié·e·s de l'étranger de faire vérifier l'équivalence de leur diplôme professionnel avec une profession de référence allemande, sur présentation de l'ensemble de leurs certificats.
- ▶ Sur la période de 2012 à 2018, 279 400 demandes ont été déposées : 82 600 diplômes ont été reconnus comme étant parfaitement équivalents ; dans 3 800 cas, l'équivalence n'a pas été accordée. En 2018, le taux de reconnaissance complète était de 52,5 % ; dans 35,5 % des cas, les demandeur·euse·s ont dû suivre une mesure de compensation, et pour 9,2 %, une équivalence partielle a été constatée.
- ▶ Environ 140 700 demandes concernaient les 600 professions réglementées par le droit fédéral.
- ▶ Plus de 100 000 demandes concernant les professions non académiques réglementées par le droit fédéral provenaient de l'espace européen, contre environ 27 000 d'Asie et 6 850 d'Afrique.
- ▶ En 2018, 20,4 % des demandes ont été déposées directement de l'étranger.
- ▶ Plus de 20 100 demandes ont été effectuées dans le secteur de la santé et des soins, dont des médecins, des pharmaciens et des kinésithérapeutes. C'est dans ce secteur que le plus grand nombre de demandes pour les professions réglementées ont été déposées.
- ▶ Étaient en tête des professions non réglementées les agent·e·s commerciaux·ales en bureautique, les mécanicien·ne·s automobile et les électronicien·ne·s avec différentes spécialisations.
- ▶ Environ 380 200 personnes ont été conseillées ; parmi celles-ci, les groupes les plus importants étaient les enseignant·e·s, les ingénieur·e·s et les professionnel·le·s du secteur de la gestion et de l'économie.



Prises de position sur l'amélioration de la perméabilité du système de formation

1. Recommandations du groupe d'experts « Perméabilité entre formation professionnelle et académique » (2015³⁰) [création par : Confédération des organisations patronales allemandes (BDA), Conférence des recteurs des universités (HRK) et la fédération Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft]
 - Orientation professionnelle et scolaire systématique sur tout le territoire, dans tous les types d'écoles, en particulier aussi au lycée
 - Meilleure association entre la formation professionnelle et la formation académique, en tant que domaines de formation équivalents
 - Développement des études en alternance et mise en place de nouvelles formes comme interfaces, pour une meilleure articulation entre les deux domaines
 - Augmentation de la perméabilité dans les deux directions
 - Amélioration de l'information et du conseil relatifs au passage dans l'autre domaine respectif
 - Documentation comparable et reconnaissance mutuelle des compétences acquises dans l'autre domaine (harmonisation des termes servant à désigner les compétences)
 - Amélioration de la perméabilité comme nécessité économique et sociale

2. Plan en 10 points de la Confédération allemande des syndicats (DGB) relatif à la stratégie de formation continue nationale (2019)
 - Introduction d'un droit général d'initiative et de participation aux décisions lors de la planification du personnel, de la sécurité de l'emploi et de la qualification
 - Implémentation de mentors pour la formation continue en entreprise
 - Continuation de la directive relative aux partenaires sociaux
 - Promotion des accords de formation continue dans le cadre des conventions collectives
 - Introduction de prestations de chômage partiel pour la transformation
 - Utilisation accrue de mesures de transfert pour la formation continue
 - Renforcement du droit à la formation continue
 - Nouveau règlement et élargissement du droit au temps d'apprentissage
 - Développement de la loi sur la subvention de la promotion professionnelle (AFBG)
 - Développement de primes de formation FSE

3. Les objectifs les plus importants de la stratégie de formation continue nationale (2019)
 - Améliorer la transparence relative aux possibilités et aux offres
 - Adapter les systèmes de soutien
 - Amélioration de la mise en réseau du conseil en formation continue tout au long de la vie
 - Renforcer la responsabilité des partenaires sociaux
 - Contrôler et renforcer la qualité des offres de formation continue
 - Reconnaître les compétences acquises et les rendre visibles
 - Développer des diplômes et des offres
 - Qualifier du personnel de formation continue pour la transformation numérique

³⁰ Pour tous les documents cités ici, cf. bibliographie à CONFERENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITES, CONFEDERATION ALLEMANDE DES SYNDICATS et MINISTERE FEDERAL DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES (ET PLUS ENCORE).

4. Recommandations du comité principal du BIBB relatives à la perméabilité entre la formation professionnelle et la formation universitaire du 1^{er} septembre 2020

Dans ses recommandations³¹, le Comité principal du BIBB³² fait état des progrès réalisés au cours des années précédentes relativement à la perméabilité dans le système de formation ; toutefois, il encourage tous les acteurs à ne pas relâcher leurs efforts afin de continuer d'améliorer la perméabilité. Il reprend les positions du conseil des experts de 2015, les réaffirme et propose des mesures concrètes, rassemblées ci-dessous en cinq points :

- Trouver un langage commun, décrire les compétences de façon équivalente
 - Le CAC, un instrument améliorant la transparence et l'intelligibilité des qualifications, couvrant tous les domaines de formation
 - Objectif : permettre les accès, les changements de secteurs, les promotions et les changements d'orientation, éviter les redondances lors de la transmission de contenus
 - Nécessité de concevoir les programmes sur les plans technique, méthodique et conceptuel de telle sorte qu'ils permettent la comparabilité directe des compétences
 - Proposition de lancer à cette fin un projet de coopération axé sur le développement et un groupe d'expert·e·s d'accompagnement « Programmes axés sur les compétences », auquel participeront des représentant·e·s du gouvernement fédéral, des Länder, du domaine de la formation professionnelle, des partenaires sociaux et des universités
 - Recommandation en vue de l'analyse de l'état actuel des connaissances afin de déterminer s'ils permettent des conclusions sur des possibilités de validation des acquis simplifiées, et en vue d'utiliser et de développer de façon ciblée les projets existants ; parallèlement, mise en place de bases de données pour la validation des acquis
- Organisation d'une collaboration couvrant tous les domaines de formation
 - Poursuite de l'approfondissement des relations de coopération par la mise en place de structures institutionnalisées (tables rondes, plates-formes de coopération, organes d'accompagnement), au niveau fédéral et au niveau régional
 - Développement et mise à l'essai de mesures intégratives couvrant tous les domaines de formation, dans la formation universitaire et la formation professionnelle
 - Intégration d'acteurs de la formation non formelle
- Proposer une orientation professionnelle systématique dans tous les types d'écoles
 - Implémentation plus conséquente des décisions pour intégrer tous les types d'écoles, en particulier le deuxième cycle du secondaire, ainsi qu'élaboration d'un processus systématique pour l'orientation professionnelle
 - Offres de possibilités de mise à l'essai pratiques, aussi bien en entreprise que dans le domaine académique
 - Garantir une documentation continue sur les résultats et les conclusions du processus d'orientation professionnelle

³¹ cf. bibliographie

³² Le Comité principal est un organe du BIBB et également un organe de conseil légal du gouvernement fédéral sur les questions fondamentales de la formation professionnelle. Il est constitué de représentant·e·s des employeurs, des syndicats, des Länder et du gouvernement fédéral, ayant le même nombre de voix. Cf. <https://www.bibb.de/de/463.php>.

- Orientation professionnelle ne préjugant pas des résultats, représentation des domaines de formation comme alternatives équivalentes, souligner l'existence de la perméabilité
- Qualification correspondante des conseillers en orientation, intégration de tous les acteurs
- Montrer les possibilités d'une conception des voies de formation et de carrière individuelle et flexible
 - Accent mis sur la multiplicité des possibilités de qualification et de développement lors du conseil, parallèlement indication des possibilités de combinaison avec des offres des écoles techniques, universitaires ou également non formelles
 - Informations sur les voies et les conditions d'accès, validation des acquis et possibilités de durée de formation plus courte ainsi que qualifications supplémentaires
 - Recommandation en vue de mettre en œuvre des essais-modèles du BIBB pour des groupes professionnels choisis, en collaboration étroite avec le gouvernement fédéral, les Länder et les partenaires économiques et sociaux, dans le cadre desquels les possibilités de représentation commune des options de formation peuvent être éprouvées et transférées
- Surmonter les obstacles juridiques et économiques
 - Renforcement de l'attractivité du domaine de formation professionnelle également pour les jeunes très performants, par exemple par des programmes de lycées ou par un « bac professionnel »
 - Recommandation en vue de permettre aux instances compétentes de la formation professionnelle d'accepter des acquis d'apprentissages techniquement pertinents et d'origine universitaire comme raison supplémentaire pour réduire le temps de formation
 - Vérifier dans quelle mesure les possibilités d'accès et d'exemption de parties d'examen dans la formation de promotion professionnelle peuvent être étendues à différents profils de formation continue
 - Recommandation en vue du développement et de l'amélioration, par les acteurs compétents, de possibilités de connexion attractives entre la formation initiale et la formation continue réglementée ou les qualifications supplémentaires, en fonction des besoins
 - Recommandation aux Länder d'ouvrir un accès au premier cycle d'études indépendamment de la spécialisation, pour les personnes ayant terminé une formation professionnelle d'une durée minimum normale de trois ans ; harmonisation des réglementations correspondantes dans les Länder
 - Appel aux Länder pour la mise en place de possibilités d'accès supplémentaires à des formats différents, avec garantie de la qualité et, le cas échéant, pouvant également être combinés, et pour veiller à ce que la participation des personnes ayant une formation professionnelle ne se heurte pas à des obstacles financiers ou organisationnels
 - Analyse systématique et spécifique aux groupes cibles des instruments de soutien et d'assistance existants, dans les deux domaines de formation
 - Informations plus transparentes sur les possibilités de financement existantes

Glossaire

AES	L'enquête sur la formation des adultes (Adult Education Survey) est une collecte de données ayant lieu en général tous les deux ans, relative à la participation et la non participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie ; depuis 2007, elle remplace le système de rapport Formation continue en Allemagne et est une enquête obligatoire pour les États membres de l'Union européenne.
Apprentissage hybride	Combinaison d'enseignement classique et de cours assistés par ordinateur, avec articulation des phases en présentiel et en ligne
CAC	Cadre allemand des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie. Ce document sert à établir un rapport entre les qualifications obtenues en Allemagne et les huit niveaux du Cadre européen des certifications (= CEC, cf. ci-dessous). Il facilite ainsi la comparaison des qualifications, aussi bien en Europe qu'en Allemagne, et permet par conséquent une plus grande mobilité des personnes dans leur parcours de formation et leur carrière professionnelle
CEC	Cadre européen des certifications (cf. CAC)
Centre de formation professionnel	Propose des cursus de formation pleinement qualifiés, parallèlement à des cursus partiellement qualifiés, avec diplôme professionnel et cours à plein temps (surtout des professions de la santé et d'assistant-e-s non académiques)
Certifié par l'État	L'examen a été passé auprès d'un office d'État.
Diplôme reconnu par l'État	L'examen final a été passé dans un établissement non public et reconnu comme étant équivalent par l'État
École professionnelle	Prend en charge environ un tiers des formations en alternance. Parallèlement aux contenus d'enseignement général, des connaissances théoriques aussi sont transmises pour la formation professionnelle suivie
Études en alternance	Études à une université (de sciences appliquées) ou à une académie professionnelle avec formation professionnelle intégrée ou phases pratiques dans une entreprise. Il existe trois modèles ou formes d'organisation : « intégrant une formation », « intégrant une profession » et « intégrant une pratique »
Formation en alternance	Env. 2/3 de la formation en entreprise et 1/3 en école professionnelle
Formation en école (à plein temps)	A lieu principalement dans des centres de formation professionnelle ou dans des écoles du secteur de la santé
Formation en entreprise	Synonyme de « formation en alternance »
Formation professionnelle conférant un niveau de qualification plus élevé	Remplace le terme « qualification de promotion professionnelle », avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle au 1 ^{er} janvier 2020

Formations généralistes	Formations professionnelles sans spécialisations
Lycée professionnel	Désigne des systèmes scolaires ou des cursus de formation présentant des différences partielles, en raison des systèmes de formation parfois différents entre les Länder. C'est la combinaison entre formation générale et formation professionnelle qui confère au lycée professionnel son importance spécifique
Panorama des entreprises IAB-Betriebspanel	Enquête représentative auprès des employeurs sur les déterminants des entreprises relatifs à l'emploi, réalisée par l'Institut de recherche sur le marché du travail et les professions, organisme de recherche rattaché à l'Agence fédérale pour l'emploi
Professions académiques	Présupposent des études supérieures
Professions d'assistant-e-s	Ces professions aussi souvent nécessitent une phase d'apprentissage au cours de laquelle des connaissances et des aptitudes spécifiques sont transmises, mais qui ne vise pas une compréhension globale de la profession. Les professions d'assistant-e-s dans le secteur des soins sont une exception ; dans certains Länder, la formation est également de deux ans
Professions de services	Toutes les professions orientées clients telles que accoucheur-euse, architecte, coiffeur-euse, conducteur-riche de train, kinésithérapeute, acteur-riche
Professions libérales	Professions académiques, artistiques, littéraires, d'enseignant-e, pédagogique, exercées de façon autonome (également médecin, avocat-e, designer, journaliste)
Profession non réglées	Il n'existe pas de règlements de formation pour ces professions. Elles sont exercées par des personnes travaillant en indépendant, ou bien l'embauche a lieu sur la base d'une profession voisine en ce qui concerne la formation, par ex. professeur-e de yoga, détective, coach professionnel-le, diététicien-ne, professeur-e de langue
Professions non réglementées	En font parties toutes les professions dont la formation a lieu en alternance. Il n'existe pas de législation régissant l'exercice de ces professions. Par conséquent, les demandeurs d'emploi étrangers ne sont pas contraints de passer par une procédure de reconnaissance. L'employeur-euse qui les embauche évalue la qualification du demandeur/de la demandeuse. Il en va autrement des professionnel-le-s qualifié-e-s qui souhaitent exercer une activité professionnelle en Allemagne en vertu de la loi sur l'immigration des professionnels qualifiés en vigueur depuis le 1 ^{er} mars 2020 : pour ces personnes, la reconnaissance d'une formation étrangère est une condition préalable à l'obtention d'un visa de résidence.
Professions réglementées	Les formations sont réglementées par les lois du gouvernement fédéral ou des Länder. Par conséquent, on distingue les professions réglementées au niveau fédéral et celles réglementées au niveau régional, pour lesquelles il existe respectivement des règlements de formation définis

Professions réglementées	Professions pour lesquelles des réglementations légales et administratives requièrent qu'elles ne peuvent être exercées que lorsque la preuve d'une qualification correspondante est apportée. Cela s'applique aux professions académiques comme aux professions non académiques : sont par exemple réglementées les professions médicales, juridiques, l'enseignement aux écoles publiques ainsi que les professions de la fonction publique
Professions vertes	Professions dans les secteur de l'agriculture, de la nature, de l'élevage (également viticulteur-rice, employé-e domestique et technicien-ne produits laitiers)

Bibliographie

- „Berufe auf einen Blick“. – URL: <https://www.oeffentlicherdienst.de/index.php/berufe> [29.4.2020].
- BERUFSVERBAND Hauswirtschaft: Fortbildungsprogramm. – URL: <https://www.berufsverband-hauswirtschaft.de/fortbildung/> . [14.4.2021].
- BREINICH-SCHILLY, Angelika: „Unternehmen und Mitarbeiter zahlen mehr für Weiterbildung“. In: SPRINGER Professional, 03/2019. – URL: <https://www.springerprofessional.de/aus--und-weiterbildung/corporate-finance/unternehmen-investieren-mehr-in-weiterbildung-als-der-staat/16550856> [28.4.2021].
- BRETSCHNEIDER, Markus: Kompetenzentwicklung aus der Sicht der Weiterbildung, Bonn 2007. URL: <https://www.die-bonn.de/doks/bretschneider0601.pdf>
- BRÖTZ, Rainer/KAISER, Franz (Hg.): Kaufmännische Berufe – Charakteristik, Vielfalt und Perspektiven. In: Berichte zur beruflichen Bildung. Bielefeld 2015.
- BÜCHLER, Michael [Hg.]: „Bildungsträger – staatliche und private Träger in Deutschland“. – URL: <https://bildungsbibel.de/staatliche-und-private-bildungstraeger-info-zu-art-und-bildungsangebot>. [31.3.2021].
- BUNDESAGENTUR FÜR ARBEIT: „Berufenet“. – URL: <https://berufenet.arbeitsagentur.de/berufenet/faces/index?path=null> [01.4.2020].
- BUNDESAGENTUR FÜR ARBEIT: „Beruflich qualifizieren – Qualifizierungswege. – URL: <https://www.arbeitsagentur.de/beruflich-qualifizieren/qualifizierungswege> [28.4.2021].
- BUNDESAGENTUR FÜR ARBEIT: „Förderung von Weiterbildung. Weiter. Bildung! – die Qualitätsoffensive“. – URL: <https://www.arbeitsagentur.de/unternehmen/finanziell/foerderung-von-weiterbildung> [28.4.2021].
- BUNDESAGENTUR FÜR ARBEIT: Klassifikation der Berufe 2010. Bd. 1: Systematischer und alphabetischer Teil mit Erläuterungen. Nürnberg 2011.
- BUNDESAGENTUR FÜR ARBEIT: Schulabschluss nachholen – Zweiter Bildungsweg. – URL: - <https://www.arbeitsagentur.de/bildung/schule/zweiter-bildungsweg> [28.4.2021]
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG: Adult Education Survey (Datenerhebung über die Beteiligung und Nichtbeteiligung Erwachsener am lebenslangen Lernen). – URL: <https://www.bibb.de/de/1656.php> [24.4.2021].
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG: Berufliche Weiterbildung. – URL: <https://www.bibb.de/de/49.php> [15.4.2020].

- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG: Checkliste: Qualität beruflicher Weiterbildung. Bonn 2018.
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG [Hg.]: Datenreport zum Berufsbildungsbericht. Informationen und Analysen zur Entwicklung der beruflichen Bildung. Bonn 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021.
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG: DEQA-VET – Deutsche Referenzstelle für Qualitätssicherung in der beruflichen Bildung. – URL: [DEQA-VET / Wir über uns \(deqa-vet.de\)](https://www.deqa-vet.de). [14.4.2021].
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG [Hg.]: Durchlässigkeit im Bildungssystem. Möglichkeiten zur Gestaltung individueller Bildungswege. Bonn 2017.
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG: Empfehlungen zur Durchlässigkeit zwischen beruflicher und hochschulischer Bildung vom 1. September 2020. In: Bundesanzeiger vom 2. Oktober 2020. – URL: [BAnz AT 02.10.2020 S2.pdf \(bundesanzeiger.de\)](https://www.bundesanzeiger.de/BAnzAT02.10.2020S2.pdf).
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG [Hg.]: Qualitätssicherung in der Weiterbildung. Bonn 2019. – URL: [2019-10-28 Qualitaetssicherung in der Weiterbildung final Lit.pdf \(bibb.de\)](https://www.bibb.de/de/2019-10-28_Qualitaetssicherung_in_der_Weiterbildung_final_Lit.pdf) [14.4.2021].
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG: wbmonitor: Die Umfrage 2017: Qualitätsmanagementsysteme in der Weiterbildung. – URL: <https://www.bibb.de/de/79521.php> [14.4.2021].
- BUNDESINSTITUT FÜR BERUFSBILDUNG [Hg.]: Weiterbildung. In: Berufsbildung in Wissenschaft und Praxis, Jg. 47, Heft 1/2018.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR ARBEIT UND SOZIALES: Die wichtigsten Gesetze im Überblick. – URL: <https://www.bmas.de/DE/Arbeit/Aus-und-Weiterbildung/Weiterbildungsrepublik/Die-wichtigsten-Gesetze-im-Ueberblick/die-wichtigsten-gesetze-im-ueberblick-artikel.html> [22.4.2021].
- BUNDESMINISTERIUM FÜR ARBEIT UND SOZIALES (U.V.A.): Wissen teilen. Zukunft gestalten. Zusammen wachsen. Nationale Weiterbildungsstrategie. – URL: [a42_190611_BMAS Strategiepapier.pdf \(bibb.de\)](https://www.bibb.de/de/a42_190611_BMAS_Strategiepapier.pdf) [9.3.2021].
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG: Aufstiegs-BAföG. – URL: https://www.aufstiegsbafoeg.de/aufstiegsbafoeg/de/home/home_node.html [24.3.2021].
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG [Hg.]: Aufstiegsfortbildungsförderungsgesetz (AFBG). Änderungen ab 01.08.2020 auf einen Blick. – URL: [https://www.bmbf.de/bmbf/shareddocs/downloads/files/095_19_handout_afbg_v4.pdf? blob=publicationFile&v=1](https://www.bmbf.de/bmbf/shareddocs/downloads/files/095_19_handout_afbg_v4.pdf?blob=publicationFile&v=1) [24.3.2021].
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG [Hg.]: Bericht zum Anerkennungsgesetz 2019. Berlin 2020.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG [Hg.]: Berufsbildungsbericht 2019. Bonn 2019.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG: Das neue Berufsbildungsgesetz (BBiG). URL: https://www.bmbf.de/upload_filestore/pub/Das_neue_Berufsbildungsgesetz_BBIG.pdf [1.4.2020].
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG: Bund-Länder-Wettbewerb "Aufstieg durch Bildung: offene Hochschulen". – URL: <https://www.wettbewerb-offene-hochschulen-bmbf.de/> [12.4.2021].
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG [Hg.]: Karriere mit beruflicher Fortbildung. Entwicklungschancen durch geregelte Aufstiegsfortbildungen. Bonn-Berlin 2011.
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG: Die Novellierung des Berufsbildungsgesetzes (BBiG). URL: <https://www.bmbf.de/de/die-novellierung-des-berufsbildungsgesetzes-bbig-10024.html> [1.4.2020].
- BUNDESMINISTERIUM FÜR BILDUNG UND FORSCHUNG (Hg.): Weiterbildungsverhalten in Deutschland 2020. Ergebnisse des Adult Education Survey – AES-Trendbericht. Bonn 2021. URL: [https://www.bmbf.de/SharedDocs/Publikationen/de/bmbf/1/31690_AES-Trendbericht_2020.pdf? blob=publicationFile&v=4](https://www.bmbf.de/SharedDocs/Publikationen/de/bmbf/1/31690_AES-Trendbericht_2020.pdf?blob=publicationFile&v=4)

- DIE BUNDESREGIERUNG: „Mehr Geld für berufliche Fortbildung. Aufstiegs-BAföG“, 03/2020.
 – URL: <https://www.bundesregierung.de/breg-de/aktuelles/aufstiegs-bafoeg-1674632> [28.4.2021].
- DIE BUNDESREGIERUNG: „Anreize für lebenslanges Lernen schaffen“. In: Newsletter Ausbildung Aktuell, o. J. – URL: <https://www.bundesregierung.de/breg-de/service/newsletter-und-abos/rundbrief-ausbildung/anreize-fuer-lebenslanges-lernen-schaffen-759974> [28.4.2021].
- DIETRICH, Stephan, WIDANY, Sarah: Weiterbildungseinrichtungen in Deutschland. Problemaufriss für eine Erhebungsstrategie. Bonn 2008. – URL: <http://www.die-bonn.de/doks/dietrich0701.pdf> .
- DOHMEN, Dietrich, CORDES, Michael: Kosten der Weiterbildung in Deutschland – Verteilung der Finanzlasten auf Unternehmen, Privatpersonen, öffentliche Hand. Hrsg. Forschungsinstitut für Bildungs- und Sozialökonomie, FIBS Forum, Nr. 61, 01/2019.
 – URL: <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/196922/1/1665796030.pdf> [28.4.2021].
- “Einen privaten Bildungsträger gründen – Wie funktioniert das?” In: RATGEBER UMSCHULUNG – das Bildungsportal. – URL: <https://ratgeber-umschulung.de/einen-privaten-bildungstraeger-gruenden-wie-funktioniert-das/> [21.4.2021].
- “Firmen investieren mehr denn je in Qualifizierung“. In: Der Informationsdienst des Instituts der deutschen Wirtschaft, 12/2020. – URL: <https://www.iwd.de/artikel/firmen-investieren-mehr-denn-je-in-qualifizierung-495833/> [28.4.2021].
- GABLER Wirtschaftslexikon. – URL: <https://wirtschaftslexikon.gabler.de/> [1.4.2020 ff.].
- GÜTESIEGELVERBUND Weiterbildung e.V.: Aus der Praxis für die Praxis der Weiterbildung – Qualitätsmanagement und Zertifizierung. – URL: <https://guetesiegelverbund.de/> [14.4.2021]
- GUT CERTIFIZIERUNGSGESELLSCHAFT FÜR MANagementsYSTEME MBH: FAQ's zum Qualitätsmanagement. – URL: [Häufige Fragen zum Qualitätsmanagement - GUTcert \(gut-cert.de\)](https://www.gut-cert.de/Haeufige-Fragen-zum-Qualitaetsmanagement) [21.4.2021]
- HELLWIG, Silke: Zur Vereinbarkeit von Competency based learning (CBT) und Berufsprinzip. Konzepte der Berufsbildung im Vergleich. Wiesbaden 2008.
- HOCHSCHULREKTORENKONFERENZ: Duales Studium – Studieren & Berufserfahrung. In: Hochschulkompass. – URL: <https://www.hochschulkompass.de/studium/rund-ums-studieren/studienformen/duales-studium.html> [18.4.2020].
- HOCHSCHULREKTORENKONFERENZ U. A. [Hg.]: Ergebnisse des Expertenkreises „Durchlässigkeit zwischen beruflicher und akademischer Bildung, 2015. – URL: [Gemeinsame Empfehlungen Durchlässigkeit \(hrk.de\)](https://www.hrk.de/Gemeinsame-Empfehlungen-Durchlaessigkeit). [12.4.2021].
- HOCHSCHULREKTORENKONFERENZ: Weiterbildungsportal. – URL: <https://www.hrk.de/themen/studium/weiterbildungsportal/> [12.4.2021]
- IHK RHEIN-NECKAR [Hg.]: „Bachelor und Master Professional“. URL: <https://www.rhein-neckar.ihk24.de/ausbildung-weiterbildung/ausbildung/unternehmen/berufsbildungsgesetz/-bachelor-master-professional-4656064> [1.4.2020].
- INTERNATIONAL LABOUR ORGANIZATION [Hg.]: International Standard Classification of Occupations – ISCO 08. Structure, definitions and correspondence tables. Genf 2012.
- JÜRGENSEN, Anke: Pflegehilfe und Pflegeassistenz. Ein Überblick über die landesrechtlichen Regelungen für die Ausbildung und den Beruf. Bonn 2019.
- KELLNER, Nadine: „Wer nicht ständig weiter lernt, verliert seinen Job?!“ In: Jetzt/Süddeutsche Zeitung. – URL: [Die Bedeutung von Wissen und Lernbereitschaft im Job der Zukunft - Gutes Leben - jetzt.de](https://www.jetzt.de/2021/03/22/die-bedeutung-von-wissen-und-lernbereitschaft-im-job-der-zukunft-gutes-leben-jetzt.de) [22.3.2021].

KOSCHEK, Stefan, OHLY, Hana: „22.000 Weiterbildungsanbieter sichern flächendeckende Versorgung“. In: Berufsbildung in Wissenschaft und Praxis, Nr. 2, 2014, S. 4-5.

LERNKARTEN VERLAG [Hg.]: Deutschlands beste Weiterbildungsanbieter für Wirtschaftsfachwirte und Handelsfachwirte. – URL: <https://www.lernkarten.de/deutschlands-beste-weiterbildungsanbieter/>. [14.4.2021].

MACHURA, Stefan: „Öffentlicher Dienst“. In: ANDERSEN, Uwe/WICHARD, Woyke [Hg.]: Handwörterbuch des politischen Systems der Bundesrepublik Deutschland. Heidelberg 2013.

„Meister-Bafög: Voraussetzungen, Antrag, Rückzahlung“. In: Karrierebibel.de. – URL: <https://karrierebibel.de/meister-bafoeg/>. [22.4.2021].

„Meister-BAföG steigt. Wie man Aufstiegs-BAföG beantragt und wer es bekommt“. In: Deutsche Handwerkszeitung. – URL: <https://www.deutsche-handwerks-zeitung.de/meister-bafoeg-steigt-wichtige-fragen-und-antworten-158714/> [22.4.2021].

SEKRETARIAT DER STÄNDIGEN KONFERENZ DER KULTUSMINISTER DER LÄNDER IN DER BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND: Dokumentation der Kultusministerkonferenz über landesrechtlich geregelte Berufsabschlüsse an Berufsfachschulen (Veröffentlichung des Ausschusses für Berufliche Bildung vom 22.3.2019).

SIMMONS, Michael: „If you’re not spending 5 hours per week learning, you’re being irresponsible“. In: <https://qz.com/work/1124490/5-hour-rule-if-youre-not-spending-5-hours-per-week-learning-youre-being-irresponsible/>, 2017. [31.3.2021]

STAATLICHE ZENTRALSTELLE FÜR FERNUNTERRICHT: Website. – URL: <https://www.zfu.de/index.html>.

STAUFENBIEL Institut GmbH [Hg.]: Vorteile eines Zertifikatsstudiums. – URL: <https://www.mba-master.de/studium/education-special-zertifikate/vorteile-eines-zertifikatsstudiums.html> [12.4.2021].

STIFTUNG BEGABTENFÖRDERUNG BERUFLICHE BILDUNG: Weiterbildungsstipendium, Aufstiegsstipendium. – URL: <https://www.sbb-stipendien.de/sbb-start> [22.4.2021].

STIFTUNG WARENTEST (Hg.): Qualitätsmanagement in der Weiterbildung. Stehen Siegel für Qualität? – URL: <https://www.test.de/Qualitaetsmanagement-in-der-Weiterbildung-Stehen-Siegel-fuer-Qualitaet-4911239-4918478/> [14.4.2021].

TARGROUP MEDIA GMBH: „Anpassungsfortbildung“. In: Fortbildung.net. – URL: <https://www.fortbildung.net/ratgeber/anpassungsfortbildung> [12.4.2021]

TIEMANN/SCHADE/HELMRICH u.a.: Berufsfeld-Definitionen des BIBB. In: Wissenschaftliche Diskussionspapiere, Heft 105. Bonn 2008.

TIEMANN, Michael: Die Berufsfelder des BIBB. Überarbeitung und Anpassung an die Klassifikation der Berufe 2010. In: Wissenschaftliche Diskussionspapiere, Heft 190, Bonn 2018.

Weiterbildung zum staatlich geprüften Techniker“. - URL: <https://www.aubi-plus.de/weiterbildung/techniker/> [2.4.2020].

ZÖLLER, Maria: „Auf dem ‚schulischen‘ Weg zum Berufsabschluss. Schulische Berufsausbildung in Deutschland“. In: Website der Bundeszentrale für politische Bildung. – URL: <https://www.bpb.de/gesellschaft/bildung/zukunft-bildung/174632/schulische-ausbildung> [21.4.2020].

ZÖLLER, Maria: „Schulische Ausbildungsgänge – eine unterschätzte Größe in der Berufsbildung“. In: Berufsbildung in Wissenschaft und Praxis, Nr. 5, 2015, S. 52-54.



GO·VET

German Office for International Cooperation
in Vocational Education and Training

GOVET at BIBB
Robert-Schuman-Platz 3
53175 Bonn, Germany
www.govet.international
govet@govet.international